CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

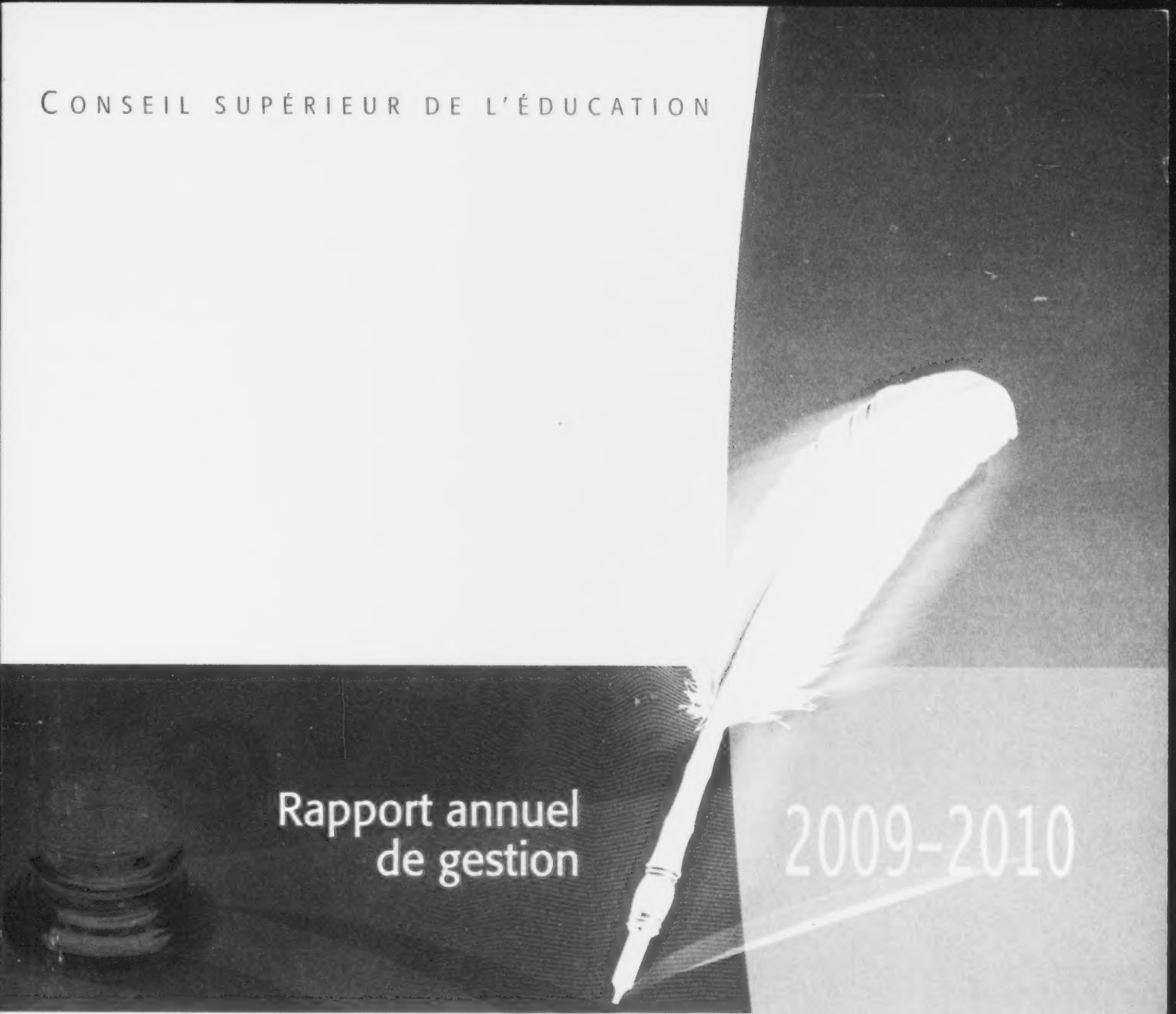

Rapport annuel de gestion 2009-2010

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

Rapport annuel de gestion

Québec

Vous pouvez obtenir de l'information complémentaire sur le Conseil supérieur de l'éducation en composant le 418 643-3850 ou encore en consultant son site Internet, à l'adresse suivante : www.cse.gouv.qc.ca.

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2010
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN : 978-2-550-59416-1 (version imprimée)
ISBN : 978-2-550-59415-4 (version PDF)
ISSN : 1711-1722 (version imprimée)
ISSN : 1719-0622 (version PDF)

© Gouvernement du Québec, 2010

Toute demande de reproduction doit être faite au Service de la gestion des droits d'auteurs du gouvernement du Québec.

Ce document a été produit dans l'esprit de la rédaction épicène, c'est-à-dire d'une représentation équitable des femmes et des hommes.

Ce document est imprimé sur du papier fait à 100 % de fibres recyclées postconsommation.

Monsieur Yvon Vallières
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la Loi sur l'administration publique, je vous transmets le rapport annuel de gestion du Conseil supérieur de l'éducation pour l'année 2009-2010.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport,

Line Beauchamp

Québec, septembre 2010

Madame Line Beauchamp
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Hôtel du Parlement
Québec

Madame la Ministre,

Par la présente, j'ai le plaisir de vous transmettre le Rapport annuel de gestion 2009-2010 du Conseil supérieur de l'éducation, conformément aux exigences de la Loi sur l'administration publique.

Au cours de l'exercice qui vient de se terminer, le Conseil a poursuivi la mise en œuvre de son plan stratégique 2007-2011, lequel énonce sa mission et ses valeurs, propose des orientations quant au développement à moyen et à long terme de l'éducation et présente les objectifs qu'il se fixe pour cette période. Pendant ce même exercice, le gouvernement du Québec a procédé au renouvellement du mandat d'un membre ainsi qu'à la nomination de deux nouveaux membres, qui viendront, pendant les quatre prochaines années, mettre leurs connaissances et leur expertise au profit du Conseil. Bien qu'un poste soit devenu vacant, au 31 mars 2010, 21 des 22 sièges au Conseil étaient occupés.

En outre, comme chaque année, de nouveaux arrivants ont succédé à près du tiers des membres des commissions du Conseil, dont le mandat arrivait à échéance. Afin de faciliter l'intégration de ces nouvelles personnes et de favoriser la transition au regard des travaux en cours, le Conseil a continué d'accorder une attention toute particulière à la bonification de ses mécanismes d'accueil. Aussi, la soussignée, l'équipe de direction et le coordonnateur et les coordonnatrices des commissions les ont accueillis lors d'une rencontre tenue en septembre 2009. En plus de situer leur contribution et leur engagement citoyen au regard de la mission générale du Conseil et de les informer quant à son code d'éthique et de déontologie, cette rencontre a permis de présenter aux nouveaux membres les travaux en cours au sein de leurs commissions respectives.

L'exercice 2009-2010 a été marqué du sceau d'une activité intense en ce qui a trait au nombre d'avis adoptés. En effet, le Conseil a rendu publics quatre avis : deux d'entre eux ont été produits de son initiative, les deux autres l'ont été en réponse à des projets de modifications réglementaires, conformément aux dispositions de sa loi. En outre, au cours des dernières semaines de l'exercice 2009-2010, le Conseil a adopté trois autres avis d'initiative ainsi qu'un avis lié à un projet de modifications réglementaires, lesquels feront l'objet d'une diffusion au cours des premiers mois de l'exercice 2010-2011. En tout, huit avis ont donc été adoptés au cours de l'exercice.

Dans son avis d'initiative intitulé *Une école secondaire qui s'adapte aux besoins des jeunes pour soutenir leur réussite*, rendu public en octobre 2009, il rappelle que l'école secondaire a une vocation particulière et complexe parce qu'elle doit répondre aux besoins diversifiés des jeunes, besoins qui changent tout au long de l'adolescence, à un rythme très rapide. Cela pose des défis importants qui interpellent tous les acteurs, et particulièrement le personnel enseignant, compte tenu du rôle crucial qu'il exerce auprès des jeunes du secondaire.

Dans son autre avis d'initiative, paru en mars 2010 et intitulé *Pour soutenir une réflexion sur les devoirs à l'école primaire*, le Conseil invite tous les acteurs concernés et, au premier chef, le personnel enseignant et les directions d'école à réfléchir sur leurs pratiques en matière de devoirs et de services d'accompagnement scolaire qui y sont associés. Cette réflexion doit être faite en ayant à l'esprit les principes de pertinence, d'équité et de cohérence pour que tous les élèves aient accès à des conditions qui soient favorables à leur réussite éducative.

En ce qui a trait aux avis qu'il doit produire conformément aux dispositions de sa loi constituante, le Conseil a rendu public, à l'automne 2009, un avis en réponse à un projet de règlement modifiant le Règlement sur le régime des études collégiales. Les principales modifications proposées avaient trait à l'admission à l'enseignement collégial et à la définition de la notion de cours. Tout en y étant favorable, le Conseil a formulé des recommandations portant sur le soutien et l'accompagnement des étudiants visés par les modifications ainsi que sur le suivi des mesures proposées.

De plus, en mars 2010, le Conseil a rendu public un avis sur un projet de règlement modifiant le Régime pédagogique de la formation générale des adultes. Le projet de règlement concernait les exigences d'obtention du diplôme d'études secondaires en formation générale des adultes. Le Conseil a rendu un avis favorable, les modifications proposées dans le projet de règlement s'inscrivant dans les recommandations qu'il avait formulées en 2008, par l'intermédiaire d'un autre avis portant sur la même question.

Finalement, à l'occasion du dépôt des projets de loi sur la gouvernance des cégeps et des universités et de leur étude en commission parlementaire, le Conseil a publié un document faisant état des positions prises au fil des ans au regard de la gouverne en éducation. Ce faisant, il voulait soumettre à la réflexion des acteurs certains éléments à considérer en matière de gouverne de l'éducation.

Par ailleurs, au cours de l'exercice, tel que son plan stratégique le prévoit, le Conseil a mené une réflexion portant sur les mécanismes de diffusion de ses avis en vue d'en accroître la notoriété et l'influence auprès des acteurs de l'éducation. Aussi, une attention particulière a été portée à la sélection d'activités de diffusion des avis, ciblées et différenciées en fonction des sujets traités et des acteurs concernés. C'est ainsi, par exemple, que préalablement à la diffusion publique de l'avis *Pour soutenir la réflexion sur les devoirs à l'école primaire*, le Conseil a rencontré les dirigeantes et les dirigeants des associations et des regroupements principalement intéressés par la question. Cette rencontre a non seulement permis de favoriser une compréhension commune de l'avis, mais a aussi constitué une occasion privilégiée d'échange de points de vue au regard des actions proposées par le Conseil.

Également au cours de l'exercice, le Conseil a poursuivi la mise en œuvre de mécanismes diversifiés de communication avec la ministre ainsi qu'avec le personnel de son cabinet. Les membres du Conseil et de ses instances ont notamment eu le plaisir d'accueillir votre prédécesseure et d'entendre ses propos lors de l'assemblée plénière du Conseil, en avril 2009. En outre, des rencontres avec la ministre ou avec le personnel de son cabinet ont permis de présenter les avis préparés par le Conseil à son intention. Des rencontres ont également eu lieu avec l'équipe sous-ministérielle sur les mêmes objets.

Quant au Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, il a adopté trois avis portant respectivement sur la correction d'une ambiguïté dans l'annexe II du Règlement sur l'aide financière aux études relative aux pensions alimentaires, sur la hausse des droits de scolarité des étudiants étrangers inscrits à l'enseignement collégial ainsi que sur l'indexation des programmes d'aide financière aux études. De plus, le Comité a publié un état de situation et un document de consultation portant sur l'accessibilité financière à l'apprentissage tout au long de la vie.

Par ailleurs, en octobre 2009, les membres du Conseil se sont rendus en Montérégie à l'occasion de la visite annuelle en région pour y rencontrer les acteurs de l'éducation. Le Conseil a ainsi pu entendre des représentants de tous les ordres d'enseignement, des administrateurs, des professionnels, des praticiens et même quelques étudiants, prendre le pouls de ces acteurs intéressés par l'éducation et prendre connaissance de leurs préoccupations, de leurs projets et de leurs réalisations.

Le Conseil a produit un rapport synthèse de cette visite et l'a transmis à votre prédécesseure; il l'a également remis à l'ensemble des organismes et des groupes rencontrés. Il y constate, tout d'abord, le grand dynamisme des différents acteurs de l'éducation en Montérégie pour répondre aux défis qui sont les leurs. De plus, il souligne les efforts consacrés en vue de bien cerner les réalités de la région et, ainsi, de se donner une vision commune des défis à relever. Pour le Conseil, cette vision partagée favorise la mise en œuvre d'actions conjointes de même que leur adaptation au regard des besoins spécifiques locaux. Les membres du Conseil ont été à même d'observer le rôle majeur joué par la Table d'éducation interordres de la Montérégie (TEIOM) dans la concertation des différents partenaires du milieu de l'éducation.

Voilà présentées les activités de 2009-2010. Celles-ci illustrent sans contredit la volonté du Conseil d'exercer sa mission et les efforts qu'il consacre pour ce faire, tout en relevant les défis auxquels il fait face en matière de continuité, d'adaptation et d'innovation.

La pertinence et la qualité des avis et des rapports du Conseil reposent sur la rigueur des processus qui mènent à leur production. La réflexion du Conseil résulte de délibérations entre ses membres, lesquelles sont alimentées par des études documentaires, par l'audition d'experts ainsi que par des consultations menées auprès d'acteurs de l'éducation engagés directement sur le terrain.

Les publications du Conseil sont ainsi le fruit d'un travail collectif, autant des personnes de la permanence du Conseil que des membres des instances, sans oublier, bien sûr, toutes les personnes que le Conseil consulte lorsqu'il prépare un avis ou un rapport. Je tiens à les remercier très sincèrement.

En terminant, je désire souligner le travail de tous les membres du Conseil, de ses commissions, du Comité du rapport sur l'état et les besoins 2010 et de ses comités *ad hoc* de même que les membres du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, et à les remercier pour leur engagement citoyen. Ce sont plus d'une centaine de personnes qui, à titre bénévole, permettent à l'organisme de produire des avis et des rapports qui visent à éclairer les décisions ministérielles et gouvernementales et à servir ainsi de phares au milieu de l'éducation.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,

Nicole Boutin
Québec, septembre 2010

Déclaration

de la présidente du Conseil supérieur de l'éducation

À titre de présidente du Conseil supérieur de l'éducation, j'assume la responsabilité de l'information et des résultats contenus dans le présent rapport annuel de gestion. Cette responsabilité porte sur l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité de ces renseignements.

Le *Rapport annuel de gestion 2009-2010* du Conseil supérieur de l'éducation décrit fidèlement la mission, les valeurs et la vision de celui-ci et présente les orientations, les objectifs et les indicateurs de son plan stratégique. Il rend compte des résultats obtenus au cours de l'année.

À ma connaissance, l'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion est fiable. Elle correspond à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2010.

La présidente,

Nicole Boutin

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 Présentation du Conseil supérieur de l'éducation 13

1.1 **Le Conseil** 14

1.2 **Les commissions** 14

1.3 **Le Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation et les autres comités de travail** 15

1.4 **Le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études** 15

1.5 **Le secrétariat et les ressources** 16

1.6 **Les collaborateurs et les partenaires** 16

PARTIE 2 Résultats au regard des objectifs stratégiques 17

2.1 **Orientation 1 – Favoriser le développement éducatif et la qualification de tous en tenant compte des capacités et des besoins des élèves, jeunes et adultes** 18

2.1.1 Axe : Le système d'éducation dans son ensemble 18

2.1.2 Axe : L'éducation préscolaire et l'enseignement primaire 22

2.1.3 Axe : L'enseignement secondaire 23

2.2 **Orientation 2 – Favoriser le développement de l'enseignement supérieur en vue de lui permettre de mieux répondre aux besoins et aux réalités des étudiants en formation initiale et continue et de jouer pleinement son rôle dans l'évolution de la société** 26

2.2.1 Axe : L'enseignement collégial 26

2.2.2 Axe : L'enseignement et la recherche universitaires 28

2.3 **Orientation 3 – Soutenir et accroître la capacité d'influence de même que la notoriété du Conseil** 29

2.3.1 Axe : La fonction du Conseil 29

2.3.2 Axe : Le pouvoir d'influence du Conseil 32

2.3.3 Axe : La gestion des ressources humaines 36

2.4 **Orientation stratégique du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études** 37

2.4.1 Axe : Le système d'aide financière aux études dans son ensemble 37

2.4.2 Axe : La réglementation des droits de scolarité et des autres droits 38

2.4.3 Axe : Les programmes d'aide financière aux études 39

2.4.4 Axe : L'influence du Comité 40

PARTIE 3 Résultats au regard des retombées des publications 41

3.1 La diffusion des publications du Conseil 41

3.2 Les retombées des publications : intérêt et incidence 43

3.2.1 Quelques données générales 43

3.2.2 Les rapports sur l'état et les besoins de l'éducation 45

3.2.3 Les avis 47

3.2.4 Les études et les recherches 54

3.2.5 Les publications du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études 55

3.2.6 L'incidence des publications du Conseil 56

3.2.7 L'incidence des publications du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études 60

PARTIE 4 Autres aspects relatifs à la Loi sur l'administration publique 61

4.1 Les ressources humaines 61

4.2 Le Code d'éthique et de déontologie 62

4.3 La Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels 62

4.4 La politique linguistique 63

4.5 La déclaration de services aux citoyens 63

4.6 Le développement durable 63

4.7 Les recommandations du Vérificateur général 66

PARTIE 5 Ressources humaines et financières 67

5.1 Les membres du Conseil et de ses commissions 67

5.2 Les membres du Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2010 73

5.3 Les membres du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études 74

5.4 Le secrétariat 75

5.5 Les ressources financières 75

ANNEXES 76

Indicateurs 2009-2010 au regard du Plan stratégique 2007-2011 du Conseil supérieur de l'éducation 76

Sommaire de la planification stratégique du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (2007-2011) 78

Code d'éthique et de déontologie du Conseil supérieur de l'éducation 79

Code d'éthique et de déontologie du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études 83

PARTIE 1

PRÉSENTATION
DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

« C'est au Conseil supérieur de l'éducation que reviendra surtout la responsabilité de maintenir le système d'enseignement en contact avec l'évolution de la société et celle d'indiquer les changements à opérer et d'inspirer des plans à long terme. » (Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, *Rapport*, t. I, 1963, n° 176, p. 107.)

Le Conseil supérieur de l'éducation a été créé en 1964, en même temps que le ministère de l'Éducation, mais par une loi distincte qui confirme son autonomie.

Sa mission

Lieu privilégié de réflexion en vue du développement d'une vision globale de l'éducation à moyen et à long terme, le Conseil a pour fonctions de collaborer avec la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de la conseiller sur toute question relative à l'éducation. Il veut ainsi favoriser le plein épanouissement des personnes et proposer des réponses aux besoins de la société québécoise.

Le Conseil remplit sa mission en exerçant une fonction politique, une fonction démocratique et une fonction éducative. Par sa fonction politique, le Conseil donne des avis et propose des orientations à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin de l'éclairer dans ses choix en matière d'éducation. Il situe son action sur un large horizon, à partir non seulement de ce qui est réalisable immédiatement, mais aussi de ce qui est souhaitable à plus long terme. À cet égard, le Conseil est soumis à une obligation de pertinence, qu'il entend toujours mieux remplir.

Par leur fonction démocratique, le Conseil et ses membres se veulent les représentants de la population dans son ensemble et, plus particulièrement, des acteurs de l'éducation, tant du personnel de l'éducation que des parents et des étudiants. Ce sont près d'une centaine de personnes qui, par leur engagement citoyen et à titre bénévole, contribuent à ses travaux et à sa réflexion.

Par sa fonction éducative, le Conseil propose des valeurs, des principes, des analyses de situation et des modèles d'action qu'il soumet à la réflexion et à la délibération des personnes comme des institutions éducatives.

Ses valeurs

C'est dans l'exercice même de ces trois fonctions que s'incarnent les valeurs profondes du Conseil. Les plus importantes sont la recherche du bien commun, de la justice sociale, de la qualité de l'éducation et de l'accès à cette dernière partout à l'intérieur du territoire québécois ainsi que le respect de l'égalité, de l'équité et de la vie démocratique. Le Conseil adhère, dans son fonctionnement, à des valeurs de représentativité, d'engagement citoyen de ses membres, de rigueur intellectuelle, de pertinence et de qualité de ses productions et de ses interventions. Il fait la promotion de ces valeurs, notamment par la pertinence et la qualité de ses avis et de ses rapports ainsi que par l'écoute attentive des milieux concernés, sans renoncer à son indépendance.

Sa vision

Par son enracinement dans les milieux de l'éducation et par ses fonctions, politique, démocratique et éducative, le Conseil veut exercer une influence significative en matière d'éducation, notamment en consolidant son rôle de pont entre les acteurs de l'éducation, la population en général et les décideurs.

1.1 Le Conseil

Le Conseil compte 22 membres nommés par le gouvernement suivant la recommandation de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, après consultation des associations ou organisations les plus représentatives des étudiants, des parents, des enseignants, des administrateurs scolaires et des groupes socioéconomiques. La sous-ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou son représentant est, d'office, membre adjoint du Conseil sans droit de vote.

Les membres sont nommés pour un mandat d'au plus quatre ans, à moins qu'ils n'aient à achever un mandat non terminé. Leur mandat ne peut être renouvelé consécutivement qu'une seule fois.

Le gouvernement désigne, parmi les membres du Conseil, un président ou une présidente.

La loi constitutive de l'organisme définit ainsi son mandat.

« Le Conseil doit :

- donner son avis au ministre sur tout projet de règlement que celui-ci est tenu de lui soumettre ainsi que sur toute question que le ministre lui soumet;
- au moins tous les deux ans, faire rapport au ministre sur l'état et les besoins de l'éducation;
- faire au ministre, qui le dépose à l'Assemblée nationale, un rapport de ses activités pour l'année financière précédente.

Le Conseil peut :

- donner des avis au ministre ou lui faire des recommandations sur toute question relative à l'éducation;
- solliciter ou recevoir les requêtes, l'opinion et les suggestions d'organismes ou de groupes intéressés ainsi que du public en général, sur toute question relative à l'éducation;
- effectuer ou faire effectuer les études et les recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de sa fonction. »

C'est la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport qui est chargée d'appliquer la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation. Enfin, le Conseil doit se réunir au moins huit fois par année.

1.2 Les commissions

Le Conseil peut compter sur cinq commissions pour la réalisation de ses travaux ou pour l'étude de questions particulières. Elles représentent chacune un ordre ou un secteur d'enseignement :

- la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire;
- la Commission de l'enseignement secondaire;
- la Commission de l'enseignement collégial;
- la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires;
- la Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue.

Chaque commission est composée de neuf à quinze personnes.

Le Conseil désigne, parmi ses membres, un président ou une présidente pour chacune de ses commissions, pour un mandat de un an renouvelable.

Les membres des commissions sont nommés par le Conseil après consultation des institutions et des organismes intéressés par l'ordre ou le secteur d'enseignement visé. Leur mandat est d'au plus trois ans et n'est renouvelable consécutivement qu'une seule fois.

Les commissions sont chargées de conseiller l'organisme sur toute question relative à leur secteur d'activité et de préparer, par mandat de la Table du Conseil, des avis qu'elles lui soumettent ensuite pour adoption. Elles se réunissent au moins quatre fois par année.

1.3 Le Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation et les autres comités de travail

Le Conseil peut constituer un comité dont la fonction sera de l'assister dans la préparation du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation, et désigner, parmi ses membres, une personne qui en assurera la présidence.

De plus, certains objets étudiés par le Conseil ou projets de règlement soumis à son attention pour un avis peuvent déborder le cadre d'un seul ordre ou secteur d'enseignement; ainsi, le Conseil s'est doté de mécanismes permettant la constitution de comités *ad hoc* et favorisant la participation de plus d'une commission au regard d'un avis.

Par ailleurs, le Conseil mène régulièrement des travaux en conformité avec les dispositions de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation ou encore de la Loi sur l'administration publique. Le Conseil confie à des comités spéciaux, ou parfois à l'une de ses instances, la réalisation de certains de ces travaux.

1.4 Le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études

Institué en 1999 en vertu de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation, le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFE) est composé de dix-sept membres, dont un assume la présidence, qui sont nommés par le gouvernement après consultation de groupes représentant les étudiants, le personnel des établissements d'enseignement et les milieux socioéconomiques. Leur mandat est d'au plus quatre ans et ne peut être renouvelé consécutivement qu'une seule fois.

La personne qui préside le CCAFE relève de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et n'est pas membre du Conseil. Cependant, le comité est rattaché administrativement au Conseil et ses règles de régie interne sont soumises à l'approbation de celui-ci.

Le CCAFE est chargé de conseiller la ministre sur toute question que cette dernière lui soumet relativement :

- aux programmes d'aide financière institués par la Loi sur l'aide financière aux études;
- aux droits de scolarité, aux droits d'admission ou d'inscription aux services d'enseignement et aux autres droits afférents à de tels services;
- aux mesures ou politiques pouvant avoir des incidences sur l'accessibilité financière aux études.

Le CCAFE peut :

- saisir la ministre de toute question relative à une matière qui relève de lui;
- faire effectuer des études et des recherches;
- solliciter et recevoir les observations et les suggestions d'individus ou de groupes.

Enfin, la ministre est tenue de lui soumettre tout projet de règlement ayant trait aux programmes d'aide financière aux études ainsi que toute condition qu'elle se propose d'inclure dans des règles budgétaires ou toute directive qu'elle entend donner aux établissements d'enseignement relativement aux droits de scolarité et aux autres droits qui relèvent de sa compétence. La ministre transmet à la présidence du Conseil les demandes d'avis qu'elle adresse au CCAFE. Ce dernier fait directement parvenir à la ministre les avis demandés. Le Comité doit se réunir au moins quatre fois par année.

1.5 Le secrétariat et les ressources

Pour réaliser sa mission, le Conseil supérieur de l'éducation peut compter sur le soutien d'une équipe permanente. Cette équipe, dont la gestion est assumée par la secrétaire générale assistée de deux cadres, est responsable de la coordination de la production de l'ensemble des avis et des rapports du Conseil. Elle comprend les personnes affectées soit à la coordination des différentes commissions et comités, soit celles qui rédigent les avis et les rapports, les agents de recherche et le personnel du centre de documentation ainsi que les personnes affectées aux communications et à l'administration, incluant l'informatique.

Entre le 1er avril 2009 et le 31 mars 2010, le Conseil bénéficiait du soutien d'un effectif de 29 postes autorisés ainsi que d'une enveloppe budgétaire de 2 794 400 $ pour l'ensemble de ses activités.

1.6 Les collaborateurs et les partenaires

Pour remplir sa mission, le Conseil compte sur un vaste réseau de collaborateurs qui contribuent à garantir l'enracinement de ses interventions dans le milieu. Parmi ceux-ci se trouvent :

- le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport,
  - qui met à la disposition de l'organisme toute information, documentation ou donnée qu'il détient et qui peut être utile à la préparation des avis destinés à la ministre;
  - qui fournit à l'organisme un soutien technique pour la gestion de ses ressources financières, humaines et matérielles;
- les réseaux de l'éducation et les organismes socioéconomiques, dont des représentants sont invités à contribuer à la réflexion de l'organisme, à un moment ou à un autre du processus d'élaboration de ses avis ou rapports, et qui constituent des relais possibles de diffusion de la pensée de l'organisme dans leur milieu respectif.

À ces collaborateurs s'ajoutent plus d'une centaine d'organismes nationaux que le Conseil consulte annuellement pour obtenir des suggestions de candidatures pour ses commissions.

PARTIE 2

RÉSULTATS
AU REGARD DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Au cœur des préoccupations fondamentales du Conseil, à moyen et à long terme, figure le postulat général d'action suivant :

> *Promouvoir le plein accès à l'éducation, la réussite éducative, l'égalité des chances et l'équité pour tous afin d'assurer le plein épanouissement de chacun des citoyens, le développement du savoir et la participation de la société québécoise à l'évolution harmonieuse de l'ensemble des sociétés.*

Le Conseil a le souci, par sa réflexion, de concourir à l'atteinte de ces finalités et de favoriser l'obtention de résultats tangibles en ce qui concerne tous les élèves, jeunes ou adultes, de notre société dorénavant plurielle. Dans son plan stratégique 2007-2011, il a retenu les trois orientations suivantes, qui s'inscrivent dans la perspective de ce postulat général :

- favoriser le développement éducatif et la qualification de tous en tenant compte des capacités et des besoins des élèves, jeunes et adultes;
- favoriser un développement de l'enseignement supérieur qui permette de mieux adapter son rôle aux besoins et aux réalités des étudiants et à l'évolution de la société;
- augmenter la capacité d'influence et la notoriété du Conseil.

Les deux premières orientations sont assorties d'objectifs qui se traduisent en thèmes relatifs aux avis ou aux rapports sur l'état et les besoins de l'éducation. C'est sur la base d'indicateurs de qualité que le Conseil présente les résultats obtenus par rapport aux objectifs associés aux orientations.

La rigueur du processus d'élaboration des publications, l'utilisation de recherches qui font la synthèse des connaissances sur un sujet, la recension de modèles porteurs d'avenir dans les expériences faites ici et ailleurs ainsi que les consultations qui fixent des balises quant à la pertinence des orientations et des pistes d'action proposées sont autant d'indicateurs qui témoignent de la qualité des publications du Conseil.

La troisième orientation est assortie d'objectifs relatifs à la fonction première du Conseil, laquelle est de collaborer avec la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de la conseiller sur toute question relative à l'éducation, au pouvoir d'influence du Conseil et à sa gestion des ressources humaines. La Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation, qui a été modifiée en 2006, renforce sa fonction conseil en recentrant sa mission sur une vision globale de l'éducation et sur une plus grande collaboration avec la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

C'est à la lumière d'indicateurs qui témoignent notamment de l'adaptation de l'organisme aux changements induits par l'entrée en vigueur de sa nouvelle loi, de l'intérêt et de l'incidence de ses travaux sur les décideurs ainsi que de ses capacités en matière de recherche et d'analyse que sont présentés les résultats obtenus aux objectifs associés à la dernière orientation.

Un tableau synthèse des indicateurs 2009-2010 au regard du plan stratégique 2007-2011 du Conseil supérieur de l'éducation est présenté en annexe.

2.1 Orientation 1 **Favoriser le développement éducatif et la qualification de tous en tenant compte des capacités et des besoins des élèves, jeunes et adultes.**

2.1.1 Axe : **Le système d'éducation dans son ensemble**

OBJECTIF 1 : Proposer une vision de la qualité et de la continuité des services éducatifs dans l'ensemble du territoire québécois, en prenant notamment en compte les finalités de l'éducation, les défis de l'évolution démographique et la diversité des besoins des milieux.

☐ **Rapport 2008-2010 sur l'état et les besoins de l'éducation sur le thème de l'accès à l'éducation et de l'accès à la réussite éducative, dans une perspective d'éducation inclusive**

L'éducation inclusive se présente comme une façon assez récente, et de plus en plus répandue, de nommer une préoccupation des systèmes éducatifs d'un grand nombre de pays quant à leur capacité d'offrir une éducation de qualité à tous les élèves et étudiants, jeunes et adultes, à l'intérieur d'un système éducatif qui soit en mesure de prendre en compte la diversité de leurs besoins. Prenant acte des changements sociaux et des défis auxquels l'éducation doit faire face et, en conséquence, du rehaussement du curriculum et des exigences de scolarisation, le Conseil a voulu faire porter son rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2008-2010, plus spécifiquement sur la question de l'accès à l'éducation et de l'accès à la réussite éducative, dans une perspective d'éducation inclusive.

Les travaux élaborés dans le cadre du rapport 2010 permettront ainsi d'identifier les principaux facteurs ou les principales zones de vulnérabilité au regard de l'accès à l'éducation et de l'accès à la réussite éducative, de documenter les interventions actuelles de l'État au regard de ces facteurs, de manière à prendre en compte dans sa réflexion les efforts consacrés actuellement, de dégager des enjeux et des défis qui ressortent pour l'ensemble du système éducatif et de formuler des orientations qui permettraient de renforcer le système éducatif dans sa capacité à lever les obstacles et à prendre en compte les besoins de tous et de toutes.

La valeur ajoutée du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation réside ainsi dans trois éléments complémentaires. En premier lieu, celui-ci offre la possibilité d'aborder la question de l'éducation inclusive à tous les ordres et secteurs d'enseignement, soit plus largement encore que ne le proposent les tenants actuels de l'éducation inclusive et les organismes internationaux. Le rapport pourrait ainsi constituer une base de réflexion sur l'éducation inclusive pour orienter les actions de tous les acteurs du système éducatif. Il permet également de fournir un éclairage original sur la question des obstacles à l'accès à l'éducation et à l'accès à la réussite, permettant ainsi de poursuivre le chemin parcouru par la démocratisation du système d'éducation, entreprise il y a 50 ans, ouvrant ainsi la porte à d'autres démarches d'analyse et de réflexion sur l'organisation du système scolaire et de ses différentes dimensions. Le rapport permettra enfin d'éclairer la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport en proposant des orientations qui pourraient guider le pilotage du système éducatif.

RÉSULTATS

Entre le 31 mars 2009 et le 1er avril 2010, le comité de travail s'est réuni à cinq reprises sur ce thème. Lors de sa réunion de juin 2009, le comité a examiné un premier document permettant de préciser l'angle d'analyse retenu ainsi que la planification de la recherche, en vue de la réalisation du premier rapport d'étape. À sa réunion de septembre 2009, le comité a examiné le projet de premier rapport d'étape qui a été déposé au Conseil en septembre également. À sa réunion de décembre 2009, le comité a reçu trois conférenciers avec lesquels les membres ont pu discuter et approfondir leur compréhension du thème. Lors de sa réunion de janvier 2010, le comité a pris connaissance d'un rapport d'analyse des mémoires qu'il avait sollicités à l'automne 2009. La réunion de mars 2010 a porté sur l'examen du projet du deuxième rapport d'étape qui a été déposé au Conseil en mars également. Le projet de rapport sur l'état et les besoins de l'éducation sera examiné par le comité à sa réunion de mai 2010, l'adoption du rapport au Conseil est prévue pour juin 2010.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Plusieurs travaux d'analyse documentaire, d'analyse statistique, ainsi que de consultation ont été réalisés. D'abord, le comité a tenté de mieux cerner la signification d'une éducation inclusive par la réalisation d'analyses documentaires. Des analyses ont également permis de tracer les grandes lignes de l'évolution du système d'éducation afin de mettre en lumière le chemin parcouru au regard de l'accès à l'éducation et de l'accès à la réussite éducative. Une première analyse des statistiques disponibles a permis de cerner un certain nombre de zones de vulnérabilité qui subsistent au regard de l'accès à l'éducation et de l'accès à la réussite éducative. Des analyses ont également été effectuées afin de documenter certains phénomènes pour mieux les comprendre : la scolarisation des personnes issues de l'immigration, le phénomène des parcours atypiques, la réussite à l'enseignement supérieur, l'intervention précoce, l'accès des jeunes à une formation qualifiante, etc. D'autres recensions ont permis de tracer un bilan sommaire de l'éventail des programmes, des mesures et des interventions de l'État relativement à chacune de ces zones de vulnérabilité.

Un appel de mémoires a également été effectué auprès d'organismes du secteur de l'éducation et de la santé et des services sociaux afin de connaître leur point de vue sur l'état du système éducatif au regard de certaines dimensions de l'éducation inclusive et sur les besoins et les actions à mettre en œuvre pour poursuivre les visées au regard de l'accès à l'éducation et de l'accès à la réussite éducative. La consultation des cinq commissions du Conseil, ainsi que du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études est également prévue, afin d'enrichir la compréhension des enjeux et des défis et de proposer des orientations porteuses.

OBJECTIF 2 : Proposer une vision de l'éducation des adultes et de la formation continue qui tienne compte à la fois des besoins et des capacités des adultes ainsi que des défis de la société québécoise.

☐ ***Avis sur le projet de règlement modifiant le Régime pédagogique de la formation générale des adultes***

En janvier 2010, conformément aux dispositions de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation (article 10.1), la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a demandé au Conseil supérieur de l'éducation un avis concernant un projet de modifications au Règlement sur le Régime pédagogique de la formation générale des adultes.

RÉSULTATS

Le Conseil a adopté un avis en février 2010.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Le Conseil a constitué un comité *ad hoc* pour le soutenir dans la réalisation d'un projet d'avis. Le comité s'est réuni une première fois pour prendre connaissance du contenu du projet de règlement et pour en dégager les premiers enjeux. En parallèle, le Conseil a mené une consultation auprès d'organismes ciblés en éducation des adultes. Au terme de cette consultation, le comité s'est réuni une deuxième fois pour relever les enjeux à la lumière du résultat de la consultation, de ses propres analyses ainsi que des avis antérieurs du Conseil.

PENSÉE DU CONSEIL

Le Conseil a tenu compte de cinq considérations qu'il avait préalablement énoncées dans un avis publié en 2008, à la demande de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et qui traitait des exigences d'obtention du diplôme d'études secondaires en formation générale des adultes. Ces considérations font référence au rehaussement des exigences auquel souscrit le Conseil, à l'objectif réaffirmé d'une hausse de la diplomation, à la nécessaire flexibilité du système scolaire sans compromettre la valeur du diplôme, au respect du projet de formation de l'adulte et à la cohérence du système scolaire au regard de la transition interordres.

En outre, les recommandations que formule le Conseil s'appuient sur trois principes :

- la qualité du diplôme obtenu au secteur des adultes, pour préserver sa reconnaissance sociale;
- l'équité pour les titulaires du diplôme obtenu au secteur des adultes;
- la flexibilité des exigences de sanction, pour tenir compte de la finalité individuelle de l'obtention du diplôme.

Le Conseil est favorable à l'ensemble des modifications prévues au projet de règlement. Il adresse toutefois des recommandations à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Compte tenu du fait que les nouvelles exigences rehaussées peuvent représenter un défi important pour certains adultes, le Conseil recommande notamment que la ministre alloue les ressources requises pour le renforcement des formules d'encadrement et de soutien pédagogique. Il recommande également qu'une offre diversifiée de programmes d'études soit assurée et que les façons de reconnaître les acquis et les compétences des adultes soient examinées et élaborées avec les commissions scolaires. Le Conseil demande enfin qu'un suivi continu des mesures de soutien destiné aux adultes soit assuré et qu'une évaluation des répercussions des nouvelles exigences d'obtention du diplôme d'études secondaires soit réalisée au terme de trois ans d'application.

☐ Avis sur la réponse du réseau de l'éducation aux besoins des entreprises et aux besoins de formation continue de leur personnel

Sous la pression de la mondialisation de l'économie et de l'évolution rapide de la technologie, le renouvellement continu des compétences de la main-d'œuvre est devenu une question cruciale. Aussi, malgré l'importance que revêt le développement des compétences des personnes en emploi, tous les adultes québécois n'ont pas accès à la formation.

Dans l'analyse québécoise des données d'enquêtes canadiennes, on constate un redressement en ce qui a trait à la formation soutenue par l'employeur. Cependant, bien que le Québec ait pratiquement rattrapé le retard par rapport au Canada dans les entreprises de grande taille, c'est dans les petites entreprises que le retard du Québec reste significatif. L'égalité des chances pour les travailleuses et les travailleurs des entreprises demeure donc une question sociale qui presse plusieurs acteurs d'intervenir, dont les organismes du réseau de l'éducation. Devant l'importance du défi à relever, le Conseil a jugé opportun de mettre en lumière la réponse du réseau de l'éducation aux besoins des entreprises, à ceux de formation continue de leur personnel de même qu'à ceux des organisations.

RÉSULTATS

Le Conseil a adopté un avis en mars 2010.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Le Conseil a confié à la Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue le mandat de préparer un avis pour apporter un éclairage sur la façon dont l'expertise du réseau de l'éducation, résultant d'investissements substantiels de fonds publics, peut être mise à profit dans un contexte nouveau de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, aux côtés d'autres acteurs qui y exercent un rôle majeur.

La Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue s'est réunie à six reprises. Un rapport sur l'état d'avancement des travaux a été soumis au Conseil en octobre 2009, puis un deuxième rapport d'étape, en décembre 2009. L'avis adopté par le Conseil en mars 2010 sera rendu public à l'automne 2010.

PENSÉE DU CONSEIL

Dans cet avis, le Conseil envisage la formation continue aux entreprises et aux organisations dans une perspective de retombées collectives, ce qui appelle à la contribution complémentaire de divers milieux, dont les acteurs publics. Du fait de ses retombées sur les individus et les employeurs certes, mais aussi sur l'économie et la société québécoises, le Conseil considère que la formation continue est située à la jonction du domaine public et du domaine privé.

2.1.2 Axe : **L'éducation préscolaire et l'enseignement primaire**

OBJECTIF 3 : Promouvoir une formation qui favorise le plein développement des élèves en prenant en compte leurs besoins diversifiés, et qui mobilise tous les acteurs de l'école et de la communauté.

☐ **Avis *Pour soutenir une réflexion sur les devoirs à l'école primaire***

Les devoirs et les leçons à l'école primaire, que le Conseil supérieur de l'éducation désigne sous le vocable général de « devoirs », font l'objet de débats récurrents dans les milieux scolaires et dans les familles. Le Conseil a constaté que la pratique des devoirs est très répandue à l'enseignement primaire et que, d'une façon générale, les parents et le personnel enseignant estiment qu'elle favorise l'apprentissage. La recherche scientifique ne démontre toutefois pas d'effet des devoirs sur les résultats scolaires au primaire, et leurs effets sur les habitudes de travail sont peu documentés. De plus, les devoirs posent des difficultés à plusieurs élèves et à leurs familles. Pensons notamment aux familles dont les deux parents travaillent à l'extérieur, aux familles monoparentales, aux familles des milieux défavorisés, à celles dont les parents ne parlent pas le français de même qu'aux familles qui ont un enfant en difficulté d'apprentissage. Les devoirs présentent des enjeux de pertinence, d'équité et de cohérence que le Conseil a jugé opportun d'examiner dans le cadre d'un avis.

RÉSULTAT

L'avis intitulé *Pour soutenir une réflexion sur les devoirs à l'école primaire* a été adopté par le Conseil le 17 décembre 2009 et rendu public le 18 mars 2010.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

En novembre 2006, le Conseil avait confié à la Commission de l'enseignement primaire (dorénavant appelée Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire) le mandat de réaliser un avis sur les devoirs au primaire.

La Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire a tenu deux réunions de travail sur le thème des devoirs.

Plusieurs étapes ont marqué le processus d'élaboration de l'avis :

- recension des écrits relatifs aux types de devoirs, à la prévalence de cette pratique, aux effets des devoirs sur les résultats scolaires et sur les habitudes de travail, aux conséquences des devoirs sur la famille, aux enjeux d'équité liés aux devoirs, aux dispositifs d'aide aux devoirs en France;
- examen du contenu de certaines politiques ou de cadres de référence en matière de devoirs adoptés au Québec, dans certaines provinces canadiennes et dans certains pays;
- examen des données statistiques sur les changements sociaux et familiaux survenus au Québec au cours des dernières décennies;
- consultation d'experts;
- enquête sur les pratiques des devoirs et sur l'aide aux devoirs dans les écoles primaires du Québec;
- entrevues individuelles avec des représentants et des représentantes d'école qui ont des pratiques nouvelles en matière de devoirs;
- entrevues individuelles avec des représentants et des représentantes d'organismes communautaires qui offrent de l'aide aux devoirs.

LA PENSÉE DU CONSEIL

Dans cet avis, le Conseil ne prend pas position pour ou contre les devoirs. Dans la première orientation qu'il propose, il invite plutôt les écoles à mener une réflexion collective sur la pertinence, l'équité et la cohérence des devoirs, compte tenu des caractéristiques et des besoins des élèves et de leur famille. Le Conseil recommande notamment que les directions d'école assument le leadership de cette réflexion et que les décisions qui en découlent soient inscrites dans la documentation officielle de l'école. Bien que la cohérence des choix pédagogiques au sein d'une même école doive être recherchée, le Conseil maintient que la décision de donner ou non des devoirs, d'assigner tel type de devoir ou telle activité de remplacement, revient à chaque enseignante et enseignant. Ceux-ci sont conviés à s'engager dans une réflexion individuelle sur les devoirs et à participer à la réflexion collective de leur école. Pour soutenir les écoles dans leur réflexion, le Conseil recommande que différents moyens soient mis en œuvre par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ainsi que par les universités et les commissions scolaires.

La deuxième orientation énoncée par le Conseil a pour but d'assurer l'équité et la cohérence dans les mesures d'accompagnement scolaire et d'aide aux devoirs mises en place pour soutenir les élèves et leurs parents, afin de favoriser la réussite de tous. Les recommandations qui s'y rapportent ont entre autres pour but d'accroître l'accessibilité et la stabilité de l'aide, ainsi que de préciser ses objectifs de manière qu'elle ne soit pas un substitut aux activités de récupération données par le personnel enseignant, ou aux services d'adaptation scolaire. Le Conseil recommande aussi que soit assurée la complémentarité entre les services d'accompagnement scolaire et les autres services offerts par l'école, et que soit favorisée la concertation entre l'école et ses partenaires communautaires pour l'organisation de l'accompagnement scolaire.

Enfin, par sa troisième orientation, le Conseil invite à faire de l'accompagnement scolaire et de l'aide aux devoirs une occasion de meilleure collaboration école-famille-communauté. Que les enseignants et enseignantes donnent des devoirs ou qu'ils recourent à d'autres moyens pour consolider les apprentissages, le Conseil leur recommande de favoriser chez les parents une meilleure compréhension de leur rôle dans le suivi scolaire de leur enfant. Il recommande aussi d'assurer une communication fluide et régulière entre les parents et les enseignants et, le cas échéant, les personnes qui offrent l'accompagnement scolaire et l'aide aux devoirs.

2.1.3 Axe : **L'enseignement secondaire**

OBJECTIF 4 : Promouvoir une formation de base commune et des services éducatifs qui favorisent la réussite des élèves, en prenant en compte leurs besoins diversifiés.

☐ **Avis sur les projets de règlement modifiant le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, le Régime pédagogique de la formation professionnelle et le Régime pédagogique de la formation générale des adultes**

À la suite de la publication à la Gazette officielle du Québec, le 3 février 2010, de trois projets de règlement, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a demandé au Conseil supérieur de l'éducation un avis, conformément aux dispositions de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation et à l'article 458 de la Loi sur l'instruction publique (LIP). Le premier projet de règlement visait à modifier le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, le second, le Régime pédagogique de la formation professionnelle et le troisième, le Régime pédagogique de la formation générale des adultes.

Les modifications proposées dans le projet de règlement modifiant le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire avaient trait à l'organisation scolaire et au cheminement des élèves. Certaines modifications concernaient le calendrier scolaire, c'est-à-dire l'encadrement et l'aménagement du temps consacré aux services éducatifs. Une autre modification avait trait au moment de dispensation du cours *Éthique et culture religieuse* dans la grille-matières au deuxième cycle du secondaire. Enfin, le projet de règlement prévoyait la possibilité d'une seconde année de fréquentation en première secondaire.

Les modifications proposées dans les projets de règlement visant à modifier le Régime pédagogique de la formation professionnelle et celui de la formation générale des adultes constituaient essentiellement des mesures de concordance avec les modifications proposées pour le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire. Ces mesures de concordance concernaient l'organisation scolaire, et plus particulièrement les jours de congé des élèves.

RÉSULTAT

Le Conseil a adopté un avis en mars 2010.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Pour élaborer cet avis, le Conseil a confié à un comité *ad hoc*, sous la responsabilité d'un membre du Conseil supérieur, le mandat de préparer un avis sur ces modifications. Le comité a procédé à une analyse des modifications proposées dans le projet de règlement en tenant compte, d'une part, du besoin de faire évoluer les encadrements du système pour mieux servir les visées éducatives de la société québécoise et, d'autre part, de la nécessité d'en préserver la cohérence d'ensemble au regard des orientations prises ces dernières années en vue d'assurer la réussite du plus grand nombre. Ainsi, le Conseil a abordé cette demande dans la perspective plus large des effets des modifications proposées sur la réponse aux besoins éducatifs des élèves et sur le système d'éducation, y compris sur ses acteurs. En conséquence, les modifications apportées ont été considérées sous l'angle de leur cohérence, de leur pertinence et de leur faisabilité.

L'avis adopté par le Conseil en mars 2010 sera rendu public en avril 2010.

PENSÉE DU CONSEIL

Le Conseil rappelle que, parmi les différents mécanismes qui encadrent le réseau de l'éducation, le Régime pédagogique constitue un véritable contrat éducatif entre les acteurs de l'éducation et l'État. En application de la Loi sur l'instruction publique, le Régime pédagogique propose une vision qui témoigne de ce que doit être une formation pertinente et de qualité pour tous les élèves du Québec. Pour le Conseil, il importe que cette vision soit partagée, au premier chef, par les acteurs du réseau.

Le Conseil a constaté que certaines des modifications proposées visaient à accorder une plus grande marge de manœuvre locale pour répondre aux besoins variés des différents milieux. Toutefois, aux yeux du Conseil, plusieurs des modifications du projet de règlement soulevaient aussi des interrogations quant à leur pertinence au regard du soutien à la réussite et à la persévérance scolaires, à leur cohérence avec d'autres dispositifs ainsi qu'à leur faisabilité.

C'est pourquoi le Conseil invitait la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport à se donner plus de temps pour analyser, avec les acteurs concernés, les effets possibles des modifications proposées, et ce, dans une perspective pédagogique, culturelle et sociale.

☐ **Avis *Une école secondaire qui s'adapte aux besoins des jeunes pour soutenir leur réussite***

Dans le cadre de cet avis, le Conseil souhaitait connaître les besoins des jeunes de 12 à 17 ans qui fréquentent les écoles secondaires du Québec, tout particulièrement sous les angles pédagogique, personnel et social, avec l'objectif d'apporter un éclairage sur les conditions à mettre en œuvre pour y répondre en vue de favoriser la réussite du plus grand nombre d'entre eux.

Avec cet avis, le Conseil entendait proposer des pistes d'action à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et aux autres acteurs scolaires afin d'éclairer les choix locaux en matière d'adaptation de l'école, de l'offre de formation et de l'offre de services en rapport avec les besoins des jeunes du secondaire.

RÉSULTAT

Un avis intitulé *Une école secondaire qui s'adapte aux besoins des jeunes pour soutenir leur réussite* a été adopté par le Conseil en juin 2009 et rendu public en octobre 2009.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

En 2007, le Conseil confiait à sa Commission de l'enseignement secondaire le mandat de préparer un avis portant sur les besoins des jeunes du secondaire. Pour élaborer cet avis, la Commission de l'enseignement secondaire a procédé à une recension des écrits sur divers thèmes liés à son mandat, elle a consulté des experts et colligé des données sur le secondaire.

Ainsi, la Commission a tracé, à grands traits, les étapes de la trajectoire de développement des jeunes du secondaire et des valeurs auxquelles ils adhèrent. Elle a cherché à comprendre un certain nombre de phénomènes qui touchent les jeunes : le rôle de la famille et des amis; les besoins qu'ils éprouvent à différents moments de leur cheminement scolaire, particulièrement au moment des transitions entre les ordres d'enseignement et les raisons qui motivent un certain nombre d'entre eux à poursuivre leurs études au secteur des adultes dès qu'ils ont atteint l'âge de 16 ans.

Aussi, la Commission a examiné les modes d'organisation dans d'autres systèmes scolaires en vue d'inspirer les pratiques en vigueur dans les établissements d'enseignement secondaire d'ici. Elle a aussi tenté de cerner les différents modes de collaboration entre l'école et la famille au secondaire.

Enfin, la Commission a mené, en février et en mars 2008, une activité de consultation dans cinq écoles secondaires reconnues par leurs pairs comme particulièrement aptes à répondre aux besoins des jeunes. À l'occasion de ces visites, des entrevues ont été accordées au personnel de direction de l'école, au personnel enseignant, aux élèves de chacun des deux cycles d'apprentissage, au personnel professionnel et aux parents. À terme, ce sont près de 200 personnes qui ont fait bénéficier la Commission de leur expertise en matière de réponses aux besoins des jeunes.

En juin 2009, la Commission a déposé au Conseil un projet d'avis et des recommandations qui visent tous les acteurs concernés par la réussite scolaire et éducative des jeunes du secondaire.

PENSÉE DU CONSEIL

Dans cet avis, le Conseil propose quatre orientations susceptibles d'inspirer l'ensemble des écoles secondaires :

- Favoriser le développement d'une école secondaire milieu de vie, axée sur la prise en compte de tous les besoins des élèves.
- Affermir les relations entre l'école secondaire et la famille.
- Accompagner les enseignantes et les enseignants et soutenir leur développement professionnel au regard du besoin des jeunes d'être en relation avec des adultes signifiants.
- Soutenir l'exercice d'un leadership local fort pour assurer une réponse appropriée aux besoins de tous les élèves du secondaire.

Les recommandations s'articulent autour des thèmes suivants :

- le soutien au leadership local;
- la diversification de la tâche du personnel enseignant;
- le développement de la collaboration école-famille;
- la diversité des modes de communication avec les parents;
- la valorisation de l'éducation;
- la recherche sur les jeunes de 12 à 17 ans;
- l'environnement physique et technologique de l'école secondaire;
- la relation enseignant-élèves;
- les activités de perfectionnement de l'équipe-école;
- la transmission des valeurs et de la culture institutionnelles de chaque établissement;
- la transition entre le primaire et le secondaire puis, entre le secondaire et le collégial;
- les compétences en recherche du personnel enseignant du secondaire.

2.2 Orientation **2**

Favoriser le développement de l'enseignement supérieur en vue de lui permettre de mieux répondre aux besoins et aux réalités des étudiants en formation initiale et continue et de jouer pleinement son rôle dans l'évolution de la société.

2.2.1 Axe : **L'enseignement collégial**

OBJECTIF 5 : Proposer une vision de l'enseignement collégial qui lui permette de mieux répondre aux réalités et aux besoins éducatifs des étudiants, en tenant compte des défis de la société québécoise.

☐ ***Avis sur le projet de règlement modifiant le Règlement sur le régime des études collégiales***

Le 9 septembre 2009, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a demandé au Conseil un avis concernant des modifications au Règlement sur le régime des études collégiales (RREC), cela conformément aux dispositions de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation et de l'article 18 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

Les modifications apportées au RREC ont trait à l'admission et à l'organisation scolaire. Plus spécifiquement, une des modifications introduit la possibilité d'admettre conditionnellement un étudiant à un programme menant au diplôme de spécialisation d'études techniques et une autre rend possible l'admission à un tel programme sur la base d'une formation jugée équivalente. Par ailleurs, il devient possible d'imposer des cours de mise à niveau à des élèves admis aux programmes menant au diplôme d'études collégiales sur la base d'une formation jugée équivalente, comme le Règlement le prévoit déjà pour les étudiants admis sur la base d'une formation et d'une expérience jugées suffisantes. Enfin, pour ce qui est de l'organisation scolaire, il est proposé de modifier la définition du mot « cours » à l'article 1.

RÉSULTAT

Le Conseil adopté un avis en octobre 2009 et l'a rendu public en novembre 2009.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Le Conseil a confié à un comité *ad hoc*, sous la responsabilité du président de la Commission de l'enseignement collégial, le mandat de préparer un avis sur ces modifications au RREC.

L'analyse des modifications repose sur des principes que le Conseil a mis de l'avant dans ses avis antérieurs concernant l'accès aux études et la persévérance scolaire, la formation continue, l'accompagnement des étudiants et l'introduction de souplesse dans l'organisation scolaire. Le Conseil a procédé également à une consultation d'organismes touchés par ces modifications au RREC.

PENSÉE DU CONSEIL

Le Conseil est favorable à l'ensemble des modifications proposées dans le projet de règlement modifiant le Règlement sur le régime des études collégiales. Il croit que l'élargissement de l'accessibilité au collégial, permettra d'aider certains étudiants à persévérer dans les études et donnera l'occasion à certains adultes et à des personnes immigrantes d'entreprendre une formation qui réponde à leur demande et à leur besoin. Il est favorable aussi à l'assouplissement relatif à la notion de cours. Enfin, il rappelle l'importance du suivi de ces nouvelles mesures.

☐ Avis sur la transition entre le secondaire et le collégial

À l'automne 2010, arriveront à l'enseignement collégial bon nombre d'élèves formés par le renouveau pédagogique et par le Programme de formation de l'école québécoise en implantation au primaire depuis 2000. Ces élèves auront eu une formation différente de celle des étudiants actuellement présents à l'enseignement collégial. Les établissements d'enseignement collégial, pour bien accueillir ces nouveaux étudiants, devront s'y préparer en tenant compte de différents éléments.

RÉSULTAT

L'avis a été adopté par le Conseil en février 2010 et sera rendu public à la fin de mai 2010.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

En 2008, le Conseil a confié à la Commission de l'enseignement collégial le mandat de préparer un avis portant sur les conditions et les modalités à mettre en place pour assurer une transition qui soit la plus harmonieuse possible entre le secondaire et l'enseignement collégial. Trois principaux objets ont été retenus pour la réalisation du mandat : cerner les éléments du renouveau pédagogique du secondaire pouvant avoir des effets sur la formation des jeunes, déterminer les conditions et les mécanismes à mettre en place pour assurer une transition harmonieuse et proposer des pistes d'action pour encadrer l'arrivée à l'enseignement collégial de jeunes issus du renouveau pédagogique en vue de les accompagner vers la réussite de leur parcours à cet ordre d'enseignement.

La Commission a adopté une démarche de recherche en trois étapes. D'abord, une recherche documentaire sur les éléments du renouveau pédagogique et sur les nouvelles règles d'admission à l'enseignement collégial modifiant les conditions de transition entre le secondaire et l'enseignement collégial a été effectuée. Puis a été tracé un état de la situation des mécanismes de concertation existants en rapport avec la transition entre le secondaire et l'enseignement collégial. Enfin, une enquête sur le terrain, en deux étapes, soit un questionnaire destiné aux directions des études des collèges et des groupes de discussion dans certains établissements avec les principaux acteurs, a été menée pour déterminer les besoins liés aux tâches de transition à réaliser.

PENSÉE DU CONSEIL

Le Conseil a retenu trois angles pour examiner les transitions : l'angle de l'articulation qui a trait aux structures, aux règles de sanction d'un ordre et d'admission dans un autre ordre; l'angle de l'arrimage qui regarde les liens à établir entre les savoirs et les pratiques pédagogiques et évaluatives des différents ordres et l'angle de l'intégration qui concerne l'action de l'élève pour passer d'un ordre à l'autre et l'action du collège qui doit accueillir les étudiants en tenant compte des différents volets de l'intégration.

2.2.2 Axe : **L'enseignement et la recherche universitaires**

OBJECTIF 6 : Proposer une vision de l'université qui lui permette de jouer pleinement son rôle en matière de formation, d'avancement des connaissances et de service à la collectivité.

☐ **Avis sur les formations universitaires aux cycles supérieurs**

Le développement des formations aux cycles supérieurs est un enjeu important pour le Québec pour assurer à la fois la préparation de la relève scientifique, la formation professionnelle de haut niveau et la préparation à l'exercice de la carrière professorale à l'université. En outre, dans les politiques publiques, un accent est mis sur les formations de cycles supérieurs pour accroître la recherche et l'innovation et, de ce fait, contribuer au développement économique du Québec. Divers éléments de contexte commandent toutefois une réflexion à ce sujet, qu'il s'agisse de la récente expansion des cycles supérieurs, de la diversification de son paysage avec la multiplication des programmes courts (microprogrammes, certificats et diplômes), des hauts taux d'abandon qui s'y observent et de la durée des études qui, pour de nombreux étudiants, dépasse la durée des programmes. L'avis constitue donc une occasion d'examiner les caractéristiques des diverses composantes des formations aux cycles supérieurs, en vue d'en orienter le développement à moyen et long terme.

RÉSULTAT

Après avoir étudié en mai 2009 le deuxième rapport d'étape qui lui a été soumis par la Commission, le Conseil a procédé, en février 2010, à l'adoption du projet d'avis sur les formations aux cycles supérieurs. Cet avis sera diffusé à l'automne 2010.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Dans le cadre de ses travaux sur les formations aux cycles supérieurs, la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires s'est réunie à deux reprises en 2009-2010. En continuité avec ses activités de recherches documentaires et d'écoute d'experts et d'acteurs qui ont été menées au cours de l'année 2008-2009, la Commission a pris acte du bilan des rencontres avec des membres de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec et de l'Association des doyens des études supérieures au Québec. Elle a également procédé à l'intégration et à la structuration de ses constats et réflexions. Elle a ainsi pu soumettre au Conseil un projet d'avis en février 2010.

2.3 Orientation **3** — **Soutenir et accroître la capacité d'influence de même que la notoriété du Conseil.**

2.3.1 Axe : **La fonction du Conseil**

OBJECTIF 7 : Soutenir la fonction du Conseil de collaborer avec la ministre.

☐ **Recours à des mécanismes de communication diversifiés avec la ministre**

La Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation stipule que la fonction première du Conseil est de collaborer avec la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de la conseiller sur toute question relative à l'éducation.

Aussi, au cours de la dernière année, le Conseil a continué de porter une attention toute particulière à la détermination et à la mise en œuvre de mécanismes appropriés et diversifiés de communication avec la ministre. À titre d'exemple, chaque fois que le Conseil publie un avis ou produit un rapport, sa présidente se rend disponible pour en faire une présentation verbale à la ministre. C'est d'ailleurs dans ce contexte que, en 2009-2010, à trois occasions, la présidente du Conseil a rencontré la ministre ou des membres de son cabinet pour présenter les avis à la suite de leur adoption.

En outre, les membres du Conseil et de ses instances ont eu le plaisir d'accueillir la ministre et d'entendre ses propos lors de l'assemblée plénière du Conseil, en avril 2009.

Par ailleurs, le Conseil s'assure de maintenir des relations étroites avec le personnel du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Cet objectif est favorisé par la participation du sous-ministre adjoint à l'administration à titre de représentant de la sous-ministre en titre qui siège d'office au Conseil. De plus, en novembre 2009, la présidente du Conseil, accompagnée de la secrétaire générale, a eu l'occasion de présenter l'avis *Une école secondaire qui s'adapte aux besoins des jeunes pour soutenir leur réussite* lors d'une réunion régulière du bureau de la sous-ministre. Il s'agissait d'une première expérience de ce type, laquelle se poursuivra.

Finalement, plusieurs rencontres ont été tenues avec le personnel du Ministère pour échanger de l'information utile sur les avis en cours de préparation.

☐ **Soutien de la capacité du Conseil à réaliser son mandat par une gestion prévisionnelle de ses membres et de ceux de ses commissions et de ses comités : suivi continu de la composition des instances du Conseil et consultation des organismes pour l'obtention de candidatures**

Au Conseil et à ses instances siègent des acteurs de l'éducation de tous les ordres et secteurs d'enseignement, tant du personnel de l'éducation que des parents et des étudiants. Ce sont près d'une centaine de personnes qui, par leur engagement citoyen et à titre bénévole, contribuent aux travaux du Conseil et de ses commissions et comités.

Le Conseil remplit une fonction démocratique en jouant le rôle de pont entre les acteurs de l'éducation, la population en général et les décideurs. Pour exercer pleinement cette fonction, le Conseil doit donc, en plus d'être à l'écoute des besoins et des préoccupations du milieu de l'éducation dans toutes les régions, s'assurer que la composition de ses instances lui permette de bien exercer cette fonction.

Le Conseil consulte annuellement plus d'une centaine d'organismes afin de solliciter des propositions de candidatures pour combler les sièges qui deviennent vacants dans ses différentes commissions. Chaque année, environ le quart des membres terminent leur mandat. Ce rythme d'arrivée de nouveaux membres permet le renouvellement des instances tout en assurant la continuité des travaux. En juin 2009, le Conseil a nommé les membres de ses commissions et procédé à la désignation des personnes pour en exercer la présidence. Il est à noter que ce processus de consultation permet aussi de constituer une banque de candidatures potentielles qui pourra servir lors de la nomination par le Conseil des ministres de nouveaux membres du Conseil.

Le Conseil veille ainsi à ce que ses instances soient les plus représentatives possible du milieu éducatif québécois et de la société québécoise. Aussi, a-t-il déterminé certaines balises qui permettent, lors de la nomination de nouveaux membres de commissions et de comités, de tenir compte de caractéristiques, notamment l'ordre et le secteur d'enseignement, la fonction occupée, le territoire de provenance et le genre (proportion hommes-femmes), avec la préoccupation de refléter la composition de la société québécoise.

Finalement, afin de faciliter l'intégration des nouveaux arrivants et de favoriser la transition au regard des travaux en cours, le Conseil a encore une fois porté une attention toute particulière à ses mécanismes d'accueil. Aussi, dans le cadre d'une activité d'accueil regroupé, en septembre 2009, la présidente, la secrétaire générale et les autres gestionnaires du Conseil ont eu l'occasion d'accueillir officiellement tous les nouveaux membres des commissions. Cette rencontre a non seulement permis à ceux-ci d'être informés des travaux en cours au sein de leurs commissions respectives, mais aussi de mieux situer leur contribution et leur engagement citoyen au regard de la mission générale du Conseil supérieur de l'éducation et de prendre connaissance des règles et des principes établis par son Code d'éthique et de déontologie.

OBJECTIF 8 : Soutenir la fonction du Conseil d'écoute des acteurs de l'éducation et de la population.

☐ Mise en commun des priorités en éducation : assemblée plénière 2009

Institué en tant que lieu privilégié de réflexion, le Conseil vise constamment à améliorer ses façons de faire de manière à mieux articuler une vision globale de l'éducation et à assurer la pertinence de ses interventions.

Aussi, pour favoriser la mise en commun de priorités en éducation et le partage d'expertise et enrichir le processus de sélection des thèmes des avis et des rapports, les membres du Conseil, de ses commissions et de ses comités ainsi que le personnel de la permanence se réunissent en assemblée plénière. Cela représente plus d'une centaine de personnes actives en éducation qui se rencontrent chaque année.

La rencontre d'avril 2009 a permis au Conseil d'enrichir sa pensée sur le thème de *L'éducation pour l'inclusion*, thème retenu pour le prochain rapport sur l'état et les besoins de l'éducation. Ce rapport sera transmis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport à l'automne 2010.

En cours de journée, tant en atelier restreint qu'en atelier plénier, les participantes et participants ont été invités, à partir de leur propre expérience, à réfléchir ensemble sur le concept d'éducation pour l'inclusion, notamment en étudiant la question des populations scolaires les plus vulnérables, en examinant les obstacles à l'inclusion scolaire ou socioprofessionnelle des élèves et des étudiants et, enfin, en identifiant les principaux leviers qui favorisent cette inclusion.

Afin d'alimenter ces discussions, le Conseil a fait appel à des conférenciers venus partager leurs points de vue et perspectives sur le thème de la journée : M. Pierre Bergevin, M^me^ Céline St-Pierre et M. Paul Bélanger. Leurs présentations respectives visaient plus spécifiquement à répondre aux questions suivantes :

- Comment se vit l'éducation pour l'inclusion au Québec et ailleurs dans le monde ?
- Comment la culture a historiquement été un facteur d'inclusion sociale au Québec ?
- Quels sont les défis de l'inclusion dans une perspective de formation tout au long de la vie ?

☐ Consultations diverses de différents acteurs dans le cadre de la préparation des avis et rapports

La réflexion du Conseil est le fruit de délibérations entre ses membres. Celles-ci sont alimentées par des études documentaires, par l'audition d'experts ainsi que par des activités d'écoute et de consultation menées auprès d'acteurs de l'éducation engagés directement sur le terrain.

Ce processus de consultation des acteurs (experts et praticiens) constitue d'ailleurs l'une des pierres angulaires permettant au Conseil de s'assurer de couvrir l'ensemble des problématiques soulevées, dont il traite ensuite les diverses caractéristiques dans une perspective de recherche d'un consensus au sein de ses membres.

À titre d'exemple, au cours de l'année 2009-2010, dans le cadre des travaux menant à la réalisation du prochain rapport sur l'état et les besoins de l'éducation ainsi que de ceux liés à l'adoption des trois avis portant sur des modifications réglementaires, le Conseil a reçu et analysé près de quatre-vingts mémoires soumis par des organismes consultés.

De plus, certains objets étudiés par le Conseil ou soumis à son attention pour un avis débordent très souvent le cadre d'un seul ordre ou secteur d'enseignement; ainsi, le Conseil s'est doté de mécanismes favorisant la consultation et la participation de plus d'une commission au regard d'un avis. Certains des avis adoptés par le Conseil en 2009-2010, de même que la préparation du prochain rapport sur l'état et les besoins de l'éducation, ont ainsi fait l'objet de travaux ou de consultations au sein de plus d'une commission.

Le Conseil a également été très présent auprès des milieux en participant à plus d'une quinzaine de colloques, forums et autres lieux d'échanges concernant les enjeux de société et d'éducation, afin de partager sa vision avec les acteurs et de suivre l'évolution des savoirs savants.

☐ **Rencontre avec des personnes intéressées par l'éducation dans la région de la Montérégie**

Le Conseil supérieur de l'éducation effectue chaque année une visite dans l'une ou l'autre des régions du Québec. En octobre 2009, les membres du Conseil se sont rendus dans la région de la Montérégie pour échanger avec les acteurs de l'éducation sur les besoins éducatifs de leur région et sur les actions entreprises pour y répondre. Le Conseil a entendu des représentants de tous les ordres et secteurs d'enseignement, ainsi que des étudiants.

Le Conseil a constaté le dynamisme que manifestent les acteurs de l'éducation pour répondre aux défis éducatifs qui sont les leurs et qui s'exprime dans la volonté de concertation de tous les intervenants à tous les ordres et secteurs d'enseignement, et s'incarne dans la mise en œuvre de chantiers de travail variés et prometteurs, en collaboration avec plusieurs partenaires.

À cet égard, les membres du Conseil ont été à même d'observer le rôle majeur joué par la Table d'éducation interordres de la Montérégie dans la concertation des différents partenaires du milieu de l'éducation. Selon les commentaires recueillis des membres du Conseil, la mobilisation de tous pour relever les défis en matière d'éducation constitue l'un des points forts de la région.

Sous le thème « S'outiller pour agir ensemble », les acteurs montérégiens ont choisi, lors de cette journée avec le Conseil, de mettre en évidence les efforts considérables consacrés pour se doter d'outils informatifs variés et novateurs permettant de bien documenter les réalités de la région, de se donner une vision commune des défis à relever et de favoriser la mise en œuvre d'actions concrètes et adaptées aux besoins spécifiques de chaque milieu.

2.3.2 Axe : **Le pouvoir d'influence du Conseil**

OBJECTIF 9 : Accroître l'appropriation des publications du Conseil par les acteurs de l'éducation, les milieux intéressés et la population.

La diffusion de ses avis et de ses rapports permet au Conseil d'informer l'ensemble de la population, plus particulièrement le milieu de l'éducation, des résultats de sa réflexion et des recommandations qu'il adresse à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou au gouvernement. Ainsi, il nourrit les débats publics en matière d'éducation et exerce son pouvoir d'influence auprès des autorités ministérielles et gouvernementales.

L'influence se définit, dans un sens large, comme l'action (volontaire ou non) qu'une personne exerce sur quelqu'un et, dans un sens plus précis, comme le pouvoir social d'une personne qui amène les autres à se ranger à son avis. De fait, l'influence du Conseil peut être plus ou moins grande ou profonde. Du reste, il n'exerce cette influence et ce pouvoir qu'en proposant ce qu'il convient de faire; il n'impose rien. La capacité du Conseil d'influencer les décisions repose sur la pertinence sociale et politique de ses avis, sur la rigueur de ses processus de travail, sur la qualité de ses productions ainsi que sur l'accessibilité et la transparence des moyens de communication utilisés.

Bien qu'il occupe, en vertu de la loi et d'une tradition vieille de plus de 45 ans, une place privilégiée en ce qui concerne la fonction de conseil, il n'est pas le seul à influencer les décideurs. Cela dit, il n'en demeure pas moins pertinent de vérifier cette influence, possible sinon probable, par les retombées de son action, en particulier de ses publications, à la lumière de deux indicateurs. Le premier est l'intérêt suscité et le second, l'effet provoqué.

La partie 3 du présent rapport rend compte des diverses manifestations d'intérêt pour les publications du Conseil observées au cours de la présente année ainsi que des traces significatives de sa réflexion, sans tenir compte du fait que les fruits de cette réflexion ont été publiés au cours de l'année ou des années antérieures. En effet, l'influence du Conseil dépasse largement le cadre temporel imposé par le présent rapport annuel de gestion.

☐ Identification des mécanismes les plus efficaces de diffusion des publications du Conseil

Au cours de l'année 2009-2010, le Conseil a amorcé une réflexion portant sur la diversification des mécanismes de diffusion de ses avis, afin d'en accroître la notoriété et l'influence auprès des acteurs de l'éducation. Aussi, outre les moyens plus traditionnels habituellement utilisés tels que la publication de document sur son site Internet, la diffusion de versions abrégées des avis ou des rapports, la diffusion de communiqués de presse et les rencontres ou entrevues avec les médias, une attention toute particulière a été portée à la sélection d'activités de diffusion plus ciblées et différenciées, en fonction des sujets traités et des acteurs concernés.

C'est ainsi que, par exemple, préalablement à la diffusion publique de l'avis *Pour soutenir une réflexion sur les devoirs à l'école primaire*, la présidente du Conseil a convié les dirigeantes et dirigeants des principaux regroupements et associations intéressés par cette question à une activité d'appropriation et d'échange organisée spécifiquement à leur intention. Cette rencontre a non seulement favorisé une meilleure compréhension de l'avis, mais a aussi constitué une occasion privilégiée d'échange de points de vue au regard des actions proposées.

Par ailleurs, dans ce même avis, le Conseil proposait aux acteurs des écoles primaires un cadre de réflexion pour une décision éclairée sur les devoirs. Aussi, afin d'en favoriser l'appropriation par toutes les équipes-écoles, une représentation schématique de ce cadre, sous forme d'affiche, a été transmise à toutes les écoles primaires du Québec.

Les deux exemples ci-dessus illustrent bien l'orientation du Conseil en ce qui concerne la mise en œuvre d'activités ciblées de diffusion de ses avis et rapports. Une réflexion similaire a été amorcée en ce qui a trait aux avis adoptés en fin d'année budgétaire, lesquels feront l'objet d'une diffusion en 2010-2011.

☐ Exploration des outils et mécanismes disponibles permettant d'accroître la portée et l'influence des publications du Conseil; modernisation du site Internet

Le site Internet du Conseil a principalement pour fonction d'informer ses visiteurs au sujet de ses travaux et publications. Mentionnons que, au cours de l'année 2009-2010, une moyenne mensuelle de 3230 visiteurs différents a fréquenté le site Internet du Conseil. Le nombre de pages vues chaque mois est de 226 870. La page Internet la plus consultée est sans contredit la page des publications du Conseil. Cette année, 13 761 publications ont été téléchargées à partir du site Internet.

Par ailleurs, au cours de la dernière année, le Conseil a procédé à l'analyse de ses modes d'interaction avec l'ensemble de la Toile Internet, dans la perspective d'une meilleure pénétration et d'un plus grand accès de ses productions aux internautes.

Aussi, il a amorcé un processus de modernisation de son site Internet dont la nouvelle version sera mise en ligne au cours des premiers mois de l'année 2010-2011. Le nouveau site Internet du Conseil permettra d'accroître de façon importante l'accès aux publications du Conseil, puisque celles-ci pourront dorénavant être indexées par les principaux moteurs de recherche du Web. Le Conseil entend ainsi augmenter significativement la visibilité de ses publications en intensifiant ses échanges avec les principaux organismes relayeurs intervenant dans le domaine de l'éducation. Cependant, afin de pouvoir bénéficier de cette amélioration importante au regard de l'accès, le Conseil retirera de son site le questionnaire obligatoire, préalable aux téléchargements, qui lui permettait jusqu'à maintenant d'obtenir des données plus qualitatives sur son lectorat.

En outre, en 2009-2010, le Conseil a aussi permis l'accès des internautes à toutes les anciennes publications du Conseil des universités (18) et du Conseil des collèges (60) jusqu'au moment de leur abolition, en 1993. Aussi, entre le moment de leur mise en ligne, en octobre 2009 et la fin de l'année budgétaire, on a dénombré près de 1100 téléchargements de ces documents, ce qui illustre bien l'intérêt des internautes pour le patrimoine historique détenu par le Conseil.

De plus, tel qu'il est prévu à son plan d'action de développement durable 2009-2013, le Conseil a procédé à la numérisation de tous ses avis et rapports publiés en format papier, avant 1996. Aussi, ce sont plus d'une centaine de documents qui s'ajouteront aux 342 publications déjà accessibles lors de la mise en service du nouveau site Internet.

☐ **Harmonisation des pratiques de diffusion des travaux du Conseil au regard des nouveaux encadrements gouvernementaux**

Les travaux réalisés au regard de la modernisation du site Internet ont aussi constitué pour le Conseil une occasion de s'assurer que celui-ci réponde maintenant aux nouveaux standards et exigences réglementaires en matière d'accès à l'information et d'accessibilité aux personnes.

Aussi, en novembre 2009, toutes les modifications requises ont été apportées au site Internet du Conseil afin de le rendre conforme aux exigences du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels. Une section spécifique du site est maintenant consacrée à ce sujet.

Par ailleurs, le nouveau site du Conseil a été élaboré en toute conformité avec le nouveau standard sur l'accessibilité d'un site Web (gouvernement en ligne) pour les personnes ayant un handicap visuel. De plus, plusieurs modifications ont déjà été apportées aux pratiques d'édition sur le site Internet du Conseil afin de répondre de plus en plus au standard sur l'accessibilité d'un document téléchargeable (ex. utilisation d'un logiciel approprié, édition sur une colonne, etc.).

OBJECTIF 10 : Améliorer les outils de recherche et d'analyse du Conseil en vue de développer une vision globale à moyen et à long terme de l'éducation.

Le Conseil continue de renforcer ses capacités de recherche, d'analyse et de consultation pour développer une vision globale à moyen et à long terme de l'éducation et de jouer pleinement son rôle auprès de la ministre et du milieu de l'éducation. À cette fin, deux aspects particuliers qu'il entend améliorer sont la veille en éducation et ses collaborations avec des lieux de recherche et de transfert en éducation.

☐ **Poursuite d'une démarche d'exploration des processus de veille en éducation en vue d'enrichir la préparation des avis et des rapports**

Le Conseil reconnaît l'importance d'une veille pour ses travaux en éducation. Il a donc poursuivi une réflexion sur les meilleures approches pour assurer une veille éducative qui serve à la préparation de ses devis et de ses rapports.

RÉSULTAT

En mai 2007, le Conseil avait fait de la veille en éducation le thème de réflexion de son assemblée annuelle qui a réuni l'ensemble des membres du Conseil, de ses commissions et de ses comités.

Au cours de l'année 2008-2009, le Conseil a confirmé son orientation au regard du renforcement de la veille, notamment, en intégrant ce volet dans les attentes générales à l'égard de sa direction des études et de la recherche. En 2009-2010, des mandats spécifiques de veille ont été confiés aux professionnels de la direction des études et de la recherche et les résultats de ces observations sont périodiquement mis en commun. De plus, le Conseil a poursuivi sa réflexion en s'informant sur les dispositifs de veille en éducation existants au Québec, en s'abonnant à de nouvelles sources d'information, notamment sur le Web, en introduisant un nouveau mode de classification et d'accès des principaux objets de veille permanente et en examinant de nouveaux scénarios d'organisation et de fonctionnement.

☐ **Mise en œuvre des collaborations pertinentes avec des lieux de recherche et de transfert en éducation**

Le Conseil estime important d'établir des collaborations et des échanges d'information avec des lieux de recherche et de transfert en éducation, plus particulièrement avec ceux qui existent au Québec. Cette collaboration lui paraît essentielle pour rendre plus efficaces et pertinentes ses propres activités de recherche et d'analyse et pour appuyer davantage sa réflexion sur les connaissances les plus à jour en éducation.

RÉSULTAT

Au cours de l'année 2009-2010, le Conseil a poursuivi l'établissement de liens avec des centres et des organismes au Québec qui ont pour mission de faire avancer la recherche et le transfert des connaissances en éducation et il a entrepris des collaborations avec certains d'entre eux, dont le Consortium d'animation sur la persévérance et la réussite scolaire (CAPRES) et le Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (CTREQ).

2.3.3 Axe : **La gestion des ressources humaines**

OBJECTIF 11 : Poursuivre une gestion du personnel qui assure le maintien et le développement de l'expertise du Conseil tout en respectant les objectifs à moyen et à long terme de la modernisation de l'État.

Les résultats détaillés en matière de ressources humaines figurent dans la quatrième partie du présent rapport.

☐ Embauche et remplacement de personnel

Au 31 mars 2010, 26 des 29 postes autorisés au Conseil supérieur de l'éducation étaient occupés par des employés permanents de la fonction publique. Les trois autres postes étaient occupés par des personnes ayant un statut d'employé occasionnel. En 2009-2010, le Conseil a procédé à l'embauche de quatre nouvelles employées, dont deux par recrutement et deux par l'intermédiaire de mutations. Au cours de la même période, une employée a quitté pour sa retraite.

En 2009-2010, le Conseil a poursuivi le processus de consolidation et de renforcement de ses activités, amorcé l'année précédente. C'est ainsi qu'il a porté une attention particulière au recrutement de personnes présentant des profils de compétence et d'expertises plus directement liés à des ordres ou à des secteurs d'enseignement ou à des champs d'expertise.

☐ Activités de transfert des connaissances, de formation et de perfectionnement

En 2009-2010, à l'intérieur de son programme de développement des ressources humaines, le Conseil a consacré un total de 1094 heures à la formation, au perfectionnement et à diverses activités. Les dépenses liées à ces activités de formation représentent plus de 3,2 % de la masse salariale, par rapport à l'objectif de 1 % fixé par le gouvernement.

☐ Activités de reconnaissance des réalisations du personnel

Pour réaliser sa mission, le Conseil supérieur de l'éducation peut compter sur le soutien d'une équipe permanente dévouée et compétente. Aussi, au terme de la production de chaque avis et rapport, le Conseil souligne et consigne de façon officielle, au compte rendu de la réunion, des remerciements et des félicitations à l'égard de chaque personne ayant contribué aux travaux. D'ailleurs, en juin 2009, les membres du Conseil ont explicitement demandé qu'une lettre de remerciement soit individuellement adressée à chaque membre de la permanence et consignée aux dossiers personnels.

2.4 Orientation stratégique du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études

Pour le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFE), l'enjeu central est d'améliorer le dispositif d'aide financière aux études en vue de contribuer à l'accessibilité ainsi qu'à la réussite des études professionnelles, collégiales et universitaires.

Dans la foulée de cet enjeu, le CCAFE s'est donné comme orientation de proposer une vision globale de l'accessibilité financière aux études et de recommander à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport diverses mesures susceptibles d'améliorer le dispositif québécois d'aide financière aux études. Cette orientation se déploie en cinq axes : le premier porte sur la vision globale, soit le système d'aide financière aux études dans son ensemble; les trois suivants étayent chacun un volet particulier de ce dispositif, à savoir la réglementation des droits de scolarité et des autres droits, les programmes d'aide financière aux études ainsi que les mesures fiscales liées aux études; enfin, le dernier axe se concentre sur l'influence du Comité. Un sommaire de la planification stratégique du CCAFE est présenté en annexe.

Cette année, les travaux du Comité ont touché principalement trois axes : le système d'aide financière aux études dans son ensemble, la réglementation des droits de scolarité et des autres droits ainsi que les programmes d'aide financière aux études. Le Comité a transmis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport trois avis en réponse à des demandes qu'elle lui a faites conformément à l'article 23.7 de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation. Une de ces demandes était relative aux droits de scolarité, spécifiquement aux droits de scolarité supplémentaires exigés des étudiants inscrits à l'enseignement collégial (article 23.4, paragraphe 2° de la Loi) tandis que les deux autres avaient trait aux programmes d'aide financière institués par la Loi sur l'aide financière aux études (article 23.4, paragraphe 1° de la Loi). La préparation et l'adoption de ces avis ont été à l'ordre du jour de trois des six réunions tenues par le Comité en 2009-2010, les autres étant consacrées à l'avis d'initiative, en particulier à la préparation et à l'adoption du document de consultation sur l'accessibilité financière à l'apprentissage tout au long de la vie.

2.4.1 Axe : **Le système d'aide financière aux études dans son ensemble**

OBJECTIF 1 : S'appuyer sur une vision globale du système d'aide financière pour proposer des mesures qui cherchent à améliorer l'accessibilité financière à la réussite des projets d'études.

☐ **Avis d'initiative portant sur l'accessibilité financière à l'apprentissage tout au long de la vie**

En 2009-2010, le Comité a mené des travaux liés à un avis d'initiative portant sur l'accessibilité financière à l'apprentissage tout au long de la vie. En novembre 2009, il a rendu public un document, *Vers l'accessibilité financière à l'apprentissage tout au long de la vie : État de situation et document de consultation* dans lequel il a invité les personnes et organismes intéressés à cette question à affiner son analyse, à lui signaler les problèmes vécus au quotidien, à suggérer des améliorations et à réagir aux questions soulevées. Le Comité a reçu une vingtaine de mémoires et il s'apprête à tenir des audiences sur le sujet.

Le Comité poursuit ses travaux dans la perspective de l'adoption et du dépôt de cet avis à la ministre au courant de l'année 2010-2011.

2.4.2 Axe : **La réglementation des droits de scolarité et des autres droits**

OBJECTIF 2 : En continu, analyser le débat public sur les droits de scolarité et les autres droits, incluant les frais institutionnels obligatoires, et répondre aux demandes d'avis.

☐ **Avis sur les droits de scolarité supplémentaires des étudiants étrangers inscrits à l'enseignement collégial**

En juin 2009, la ministre a demandé au Comité un avis sur les hausses des droits de scolarité supplémentaires exigés des étudiants étrangers qui sont inscrits à l'enseignement collégial. Les hausses annoncées pour les années 2009-2010 à 2011-2012 inclusivement devraient être inscrites aux règles budgétaires qui s'appliqueront aux établissements collégiaux au cours de cette période.

RÉSULTAT

Le 16 juillet 2009, le Comité a adopté l'avis *Hausses des droits de scolarité supplémentaires des étudiants étrangers qui sont inscrits à l'enseignement collégial*. Cet avis a été transmis à la ministre le 23 juillet et rendu public le 8 septembre.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Le 18 juin 2009, le Comité a reçu un représentant du Ministère qui a expliqué la proposition soumise au CCAFE. De plus, ce dernier a invité des représentants de la Fédération étudiante collégiale du Québec, de l'Association des collèges privés subventionnés du Québec et de Cégep international à exposer leurs réactions au projet de hausses des droits de scolarité des étudiants étrangers inscrits à l'enseignement collégial.

PENSÉE DU COMITÉ

Comme pour ses avis antérieurs, le Comité a formulé son opinion en tenant compte de deux critères liés à l'accessibilité financière aux études. Le premier critère est la prévisibilité du coût des études et le second, la nécessité de soutenir financièrement les étudiants étrangers qui vivent une situation financière précaire durant leurs études au Québec.

Au sujet de la prévisibilité des coûts, le Comité a déjà établi, dans des avis antérieurs, qu'un délai raisonnable pour une augmentation des droits de scolarité exigés des étudiants étrangers est de l'ordre de un an. Il a accueilli favorablement l'approche triennale proposée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, puisque cet horizon de trois ans permettra aux étudiants étrangers de connaître les droits de scolarité qu'ils auront à payer. Toutefois, sur la base de ce même critère de prévisibilité, le Comité ne pouvait, en juin 2009, donner son aval à des modifications dont l'entrée en vigueur était prévue pour le mois d'août de la même année. Il a donc recommandé à la ministre de surseoir à l'augmentation prévue pour l'année 2009-2010. Il lui a également recommandé de maintenir l'approche triennale en matière de hausses des droits de scolarité exigés des étudiants étrangers inscrits à l'enseignement collégial et, dorénavant, d'annoncer un an à l'avance les hausses qui s'appliqueront pour une période de trois ans.

Le Comité a constaté que les cégeps et les collèges privés subventionnés ne disposent pas de mécanisme permettant d'aider les étudiants étrangers qui éprouvent des difficultés financières durant leurs études. Il a souligné que les établissements qui veulent augmenter leur effectif d'étudiants étrangers devraient envisager la mise en place d'un tel mécanisme.

2.4.3 Axe : **Les programmes d'aide financière aux études**

OBJECTIF 3 : En continu, repérer de nouvelles mesures pouvant s'appliquer au Québec et répondre aux demandes d'avis.

☐ **Avis sur l'indexation des programmes d'aide financière aux études**

En juillet 2009, la ministre a demandé au CCAFE un avis sur un projet de règlement modifiant le Règlement sur l'aide financière aux études. L'objectif était d'indexer de 0,4 % les paramètres des programmes d'aide financière aux études relatifs aux dépenses admises et de majorer certains montants relatifs aux enfants et aux chefs de famille monoparentale.

RÉSULTAT

Le 5 août 2009, le Comité a transmis à la ministre l'avis intitulé *L'indexation des programmes d'aide financière aux études 2009-2010* et il l'a rendu public le 8 septembre.

PENSÉE DU COMITÉ

Le Comité a souligné que l'indexation des programmes d'aide financière aux études est une mesure de première nécessité d'autant plus que ces programmes n'avaient pas été indexés de 2003-2004 à 2006-2007. Comme il le fait depuis quelques années, le Comité a réitéré que l'indexation annuelle automatique des montants relatifs aux dépenses admises et des montants relatifs aux enfants et aux chefs de famille monoparentale demeure la meilleure solution au maintien du pouvoir d'achat des bénéficiaires des programmes d'aide financière aux études, en particulier ceux qui obtiennent un prêt et une bourse; les boursiers étant les personnes qui ont les besoins financiers les plus grands.

Depuis deux ans, le taux d'indexation retenu par le Ministère pour majorer les dépenses admises est l'IPC Québec prévu pour l'année civile en cours. Selon le Comité, le recours à un taux prévisionnel ne permet pas de garantir le plein maintien du niveau de vie. Il s'inquiète des effets à long terme que cela peut avoir sur les bénéficiaires de l'aide financière aux études pour les années où l'inflation réelle dépasse la prévision. Pour protéger les bénéficiaires de l'aide financière aux études, le Comité a recommandé à la ministre d'instaurer un mécanisme annuel d'ajustement du taux prévisionnel à la réalité observée pour l'année de référence.

☐ **Avis sur une correction de l'ambiguïté de l'annexe II du Règlement sur l'aide financière aux études relative aux pensions alimentaires**

Le 27 novembre 2009, conformément à l'article 23.7 de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation, la ministre a demandé au CCAFE un avis sur le projet de règlement modifiant le Règlement sur l'aide financière aux études. La modification avait pour objet de corriger une ambiguïté dans la façon dont le libellé des paragraphes 6 et 9 de l'Annexe II du Règlement sur l'aide financière aux études (L.R.Q. c. A-13.3, r. 1), dans leurs versions française et anglaise, traite de la prise en compte des pensions alimentaires pour enfant dans les revenus des étudiants.

C'est un jugement récent de la Cour d'appel du Québec qui a rendu nécessaire la modification de l'annexe II du Règlement sur l'aide financière aux études. Dans ce jugement, trois juges de la Cour d'appel ont répondu favorablement à une requête présentée en décembre 2004 par une bénéficiaire du Programme de prêts et bourses qui demandait d'exclure la pension alimentaire pour son enfant du calcul de sa contribution.

RÉSULTAT

Le 15 décembre, le Comité a transmis à la ministre l'avis *Correction de l'ambiguïté de l'annexe II du Règlement sur l'aide financière aux études relative aux pensions alimentaires* qui été rendu public le 21 janvier 2010.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Le Comité a tenu une consultation sur le projet de règlement le 4 décembre 2009. Il a invité des représentants de l'Aide financière aux études (une unité autonome du MELS) à venir expliquer le contexte de la demande d'avis ainsi que le projet de règlement. Il a aussi invité des représentants de trois organismes – la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec, la Fédération étudiante collégiale du Québec et la Fédération étudiante universitaire du Québec – à présenter leurs opinions sur le projet de règlement. Ces organismes font partie d'une coalition qui milite pour que les montants reçus par une personne à titre de pension alimentaire pour ses enfants cessent d'être considérés en tout ou en partie comme un revenu dans des programmes sociaux.

PENSÉE DU COMITÉ

Le Comité a reconnu qu'étant donné le contexte particulier créé par le jugement de la Cour d'appel il était nécessaire de corriger une ambiguïté dans la façon dont le libellé des paragraphes 6 et 9 de l'annexe II du Règlement sur l'aide financière aux études qui traite de la prise en compte des pensions alimentaires pour enfant dans les revenus de l'étudiant.

Pour bien faire comprendre le contexte, le Comité a indiqué qu'avant 2004 les montants reçus à titre de pension alimentaire par le bénéficiaire du Programme de prêts et bourses étaient inclus en totalité dans les « autres revenus » du bénéficiaire. Il a précisé que, en mai 2004, il a recommandé de cesser de considérer le montant de la pension alimentaire pour enfants comme un revenu du parent étudiant. Il a rappelé que, en juin 2004, le Comité a été consulté sur l'introduction de l'exemption de 1 200 $ applicable aux montants reçus à titre de pension alimentaire, que cette pension soit pour l'enfant du bénéficiaire ou pour lui-même, et qu'il avait recommandé l'adoption de cette mesure, car cela représentait un pas significatif dans le sens de la recommandation de mai 2004. Finalement, le Comité a tenu compte du fait que le gouvernement n'a pas modifié son intention et que celle-ci est la même qu'en juin 2004.

2.4.4 Axe : **L'influence du Comité**

OBJECTIF 5 : En continu, mesurer l'intérêt pour les publications du Comité consultatif sur l'aide financière aux études et l'incidence des recommandations.

☐ **Compte rendu de l'incidence des recommandations du Comité et de l'intérêt suscité par ses publications**

L'intérêt pour les publications du CCAFE et l'incidence des recommandations sont analysés dans le chapitre 3, à la section 3.2.7

PARTIE 3

RÉSULTATS
au regard des retombées des publications

3.1 La diffusion des publications du Conseil

Pour assurer une large diffusion de ses publications, le Conseil recourt à différentes formes d'activités de communication : publication des documents sur son site Internet, diffusion de versions abrégées des avis ou des rapports, diffusion de communiqués de presse et rencontres ou entrevues avec les médias. De plus, le Conseil s'appuie sur la collaboration d'organismes relayeurs qui placent sur leur site Internet ou intranet des hyperliens vers le site du Conseil. Finalement, il informe systématiquement les personnes inscrites sur la liste de diffusion électronique.

En outre, tel qu'il est discuté à la section 2.3.2 du présent rapport, au cours du dernier exercice, une attention toute particulière a été portée à la sélection d'activités de diffusion plus ciblées et différenciées en fonction des sujets traités et des acteurs concernés. C'est ainsi que, par exemple, préalablement à la diffusion publique d'un avis, la présidente du Conseil a convié personnellement les dirigeantes et dirigeants des principaux regroupements et associations intéressés à une activité d'appropriation et d'échange organisée spécifiquement à leur intention. Quinze organismes ont répondu positivement à cette invitation. Le Conseil entend maintenir cette approche différenciée au cours de l'année 2010-2011.

Le tableau, à la page suivante, montre les divers moyens utilisés pour chaque publication diffusée au cours de l'année.

La diffusion des publications du Conseil supérieur de l'éducation

Titre (date de publication)	ACTIVITÉS DE COMMUNICATION				
	Publication sur le site Internet	Publication d'une version abrégée	Publication d'une version anglaise	Publication d'un communiqué de presse	Entrevues avec des médias
Rappel des positions du Conseil supérieur de l'éducation sur la gouverne en éducation (août 2009)	X			X	X
Une école secondaire qui s'adapte aux besoins des jeunes pour soutenir leur réussite (octobre 2009)	X	X	X	X	X
Projet de règlement modifiant le Règlement sur le régime des études collégiales (novembre 2009)	X	X		X	
Projet de règlement modifiant le Régime pédagogique de la formation générale des adultes (mars 2010)	X			X	
Pour soutenir une réflexion sur les devoirs à l'école primaire (mars 2010)	X	X	X	X	X
Documents administratifs Rapport annuel de gestion 2008-2009 (octobre 2009)	X				
Publications du CCAFE La hausse des droits de scolarité supplémentaires des étudiants canadiens qui ne sont pas résidents du Québec et qui sont inscrits à l'enseignement universitaire ou collégial (avril 2009)	X			X	
Hausse des droits de scolarité supplémentaires des étudiants étrangers inscrits à l'enseignement collégial (septembre 2009)	X			X	
Indexation des programmes d'aide financière aux études 2009-2010 (septembre 2009)	X			X	
Vers l'accessibilité financière à l'apprentissage tout au long de la vie. État de la situation et document de consultation (novembre 2009)	X				
Correction d'une ambiguïté de l'annexe II du Règlement sur l'aide financière aux études relatives aux pensions alimentaires (janvier 2010)	X			X	

La diffusion électronique

Les moyens adoptés au cours des dernières années répondent à la volonté gouvernementale d'intensifier le recours à la diffusion électronique.

C'est ainsi que 21 nouveaux documents électroniques (y compris les versions abrégées et les communiqués de presse) en français et 2 en anglais ont été publiés sur le site du Conseil. Au 31 mars 2010, 311 fichiers en français et 31 fichiers en anglais pouvaient ainsi être téléchargés.

Depuis l'automne 2003, le Conseil offre aux personnes intéressées la possibilité d'être tenues au courant, par courrier électronique, des nouvelles publications. Au 31 mars 2010, plus de 10 000 personnes sont inscrites à cette liste de diffusion.

L'incidence de cette mesure se traduit par une augmentation significative du nombre de téléchargements de documents dans les jours, et même les heures, suivant l'annonce de la diffusion d'une publication.

Des versions abrégées

Lorsqu'une de ses publications interpelle de façon particulière des acteurs de première ligne, principalement le personnel enseignant, le Conseil en diffuse une version abrégée pour en faciliter la prise de connaissance.

Un envoi spécial

Dans l'avis *Pour soutenir une réflexion sur les devoirs à l'école primaire*, le Conseil proposait aux acteurs des écoles primaires un cadre de réflexion pour une décision éclairée concernant les devoirs. Aussi, afin d'en favoriser l'appropriation par toutes les équipes-école, le Conseil a innové dans ses modes de diffusion en transmettant une représentation schématique de ce cadre, sous forme d'affiche, dans toutes les écoles primaires du Québec.

3.2 Les retombées des publications : intérêt et incidence

Le premier des indicateurs que le Conseil retient pour témoigner de l'influence de ses publications est l'intérêt que suscite son action, dans la mesure où, précisément, le Conseil retient l'attention de quelqu'un, voire enrichit ses connaissances et nourrit sa réflexion. Cet intérêt se mesure notamment par le nombre de demandes et de téléchargements de documents qui sont acheminés au Conseil annuellement.

Le second indicateur est l'incidence des publications, qui se traduit par les « traces » que celles-ci laissent, tant chez les décideurs que chez les acteurs de l'éducation en général. L'utilisation des avis et des rapports du Conseil se révèle par un éventail de manifestations allant de citations dans des documents officiels, des revues scientifiques ou des médias, à leur emploi comme outils de travail dans des activités de formation initiale ou continue et à leur consultation dans l'élaboration de politiques ou de lois. Il faut toutefois préciser que le mode de recensement des différentes utilisations faites des avis et rapports produits par le Conseil ne vise pas à en garantir l'exhaustivité. Aussi, les éléments cités dans le présent rapport permettent-ils d'en illustrer certaines traces d'influence.

Une autre mise en garde s'impose à propos des statistiques relatives aux demandes de documents du Conseil et à leur téléchargement. En effet, la comparaison de ces statistiques en fonction du comité ou de la commission dont sont issus les documents en cause est rendue impossible, car le bassin de lecteurs potentiellement intéressés par l'une ou l'autre des publications varie grandement selon les ordres et les secteurs d'enseignement. Il n'est pas non plus possible d'établir de véritables comparaisons d'une année à l'autre, étant donné que le nombre de demandes fluctue en fonction du nombre d'avis publiés au cours d'une année.

3.2.1 Quelques données générales

Au cours de l'année 2009-2010, la présidente du Conseil a accordé plus d'une quarantaine d'entrevues à des médias écrits et électroniques. Encore cette année, Le Conseil a joui d'une très bonne couverture médiatique, faisant l'objet de 190 articles, reportages et entrevues dans la presse écrite et électronique ainsi que dans les médias sur le Web.

De plus, un relevé sommaire effectué dans divers documents officiels, revues professionnelles ou publications savantes parus au cours de l'année 2009-2010 a permis de trouver plus de 50 mentions ou citations des avis du Conseil.

Pendant cette même période, 13 886 demandes de documents ont été adressées au Conseil (y compris les téléchargements), soit un total de 14 296 exemplaires transmis, dont 99 % par voie électronique. Ces demandes s'ajoutent aux documents normalement distribués au moment de la diffusion d'une publication. Ainsi, en 2009-2010, un peu plus de 45 300 versions imprimées, en français et en anglais, des avis, des abrégés et des rapports que le Conseil a publiés ont été transmises aux milieux concernés. Il faut mentionner que, compte tenu de l'engagement du Conseil au regard de la stratégie de développement durable, les publications du Conseil sont, depuis novembre 2007, imprimées sur du papier fait à 100 % de fibres recyclées postconsommation. Aussi, à chaque demande téléphonique de personnes intéressées à recevoir nos publications de façon systématique, il leur est plutôt offert de s'abonner à la liste de diffusion électronique. Voilà un moyen de diminuer le nombre de copies papier.

L'intérêt pour les documents du Conseil dépasse les limites du Québec. Ainsi, 11 % des demandes et des téléchargements sont parvenus de l'extérieur, soit 1 % en provenance des autres provinces et 10 % en provenance d'autres pays.

Par ailleurs, à l'instar des années passées, nous observons de façon générale qu'une grande majorité des consultations ont été faites dans le contexte d'une activité professionnelle (65 %) alors que 21 % des consultations provenaient d'étudiants, majoritairement universitaires, et 5 % des parents.

Ces observations permettent de déterminer un premier type d'incidence des documents du Conseil. Ils servent, à des degrés divers, d'outils de travail et de formation pour les jeunes universitaires, ce qui est remarquable.

Il ne faut pas s'étonner que, parmi les travailleurs, 88 % de ceux-ci travaillent dans le milieu de l'éducation et qu'ils font partie des milieux institutionnels décrits ci-dessous.

Répartition des demandeurs travaillant dans le milieu de l'éducation,
selon l'établissement auquel ils sont rattachés (n = 7 905)

Ordre d'enseignement	Établissement ou organisme	%
Préscolaire ou primaire Secondaire	École primaire ou préscolaire ou les deux	10,0
	École secondaire	12,4
	Centre de formation professionnelle	2,2
	Commission scolaire	19,1
Collégial	Enseignement ordinaire	11,4
	Formation des adultes	1,8
Université	Enseignement ordinaire	13,8
	Éducation permanente	2,0
MELS		14,0
Autres		13,3

3.2.2 Les rapports sur l'état et les besoins de l'éducation[1]

Tableau A

Titre	Date de parution	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés en 2009-2010	Pourcentage des demandes et des téléchargements en 2009-2010	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés depuis la parution jusqu'au 31 mars 2010[2]
L'éducation en région éloignée : une responsabilité collective (rapport 2006-2008)	Mars 2009	528	30,9 %	1 194
Le dialogue entre la recherche et la pratique en éducation : une clé pour la réussite (rapport annuel 2004-2005)	Mai 2006	178	10,4 %	2 240
Éduquer à la citoyenneté (rapport annuel 1997-1998) (Document reprographié)	Octobre 1998	148	8,7 %	3 844
L'éducation à la vie professionnelle : valoriser toutes les avenues (rapport annuel 2003-2004)	Décembre 2004	116	6,8 %	2 797
Éducation et nouvelles technologies : pour une intégration réussie dans l'enseignement et l'apprentissage (rapport annuel 1999-2000)	Décembre 2000	111	6,5 %	5 002
Agir pour renforcer la démocratie scolaire (rapport annuel 2005-2006)	Décembre 2006	102	6,0 %	2 553
La gouverne de l'éducation : priorités pour les prochaines années (rapport annuel 2001-2002)	Décembre 2002	68	4,0 %	2 139
L'évaluation institutionnelle en éducation : une dynamique propice au développement (rapport annuel 1998-1999)	Septembre 1999	65	3,8 %	2 395
La gestion de l'éducation : nécessité d'un autre modèle (rapport annuel 1991-1992)	Décembre 1992	57	3,3 %	462
La gouverne de l'éducation : logique marchande ou processus politique ? (rapport annuel 2000-2001)	Novembre 2001	53	3,1 %	3 383
L'insertion sociale et professionnelle, une responsabilité à partager (rapport annuel 1996-1997)	Décembre 1997	49	2,9 %	961
La profession enseignante : vers un renouvellement du contrat social (rapport annuel 1990-1991)	Décembre 1991	48	2,8 %	329
Le défi d'une réussite de qualité (rapport annuel 1992-1993)	Décembre 1993	37	2,2 %	339
Développer une compétence éthique pour aujourd'hui : une tâche éducative essentielle (rapport annuel 1989-1990)	Décembre 1990	36	2,1 %	469
Vers la maîtrise du changement en éducation (rapport annuel 1994-1995)	Décembre 1995	35	2,1 %	402
Renouveler le corps professoral à l'université : des défis importants à mieux cerner (rapport annuel 2002-2003)[3]	Décembre 2003	32	1,9 %	1 220
Les nouvelles technologies de l'information et de la communication : des engagements pressants (rapport annuel 1993-1994)	Décembre 1994	26	1,5 %	219
Autres avis		22	1,3 %	320
Total		**1 711**	**100,0 %**	

1. Les documents mentionnés sont ceux qui ont fait l'objet de 25 demandes et téléchargements ou plus en 2009-2010.
2. Les demandes et les téléchargements avant octobre 1998 ne sont pas comptabilisés.
3. Le document intitulé *Renouveler le corps professoral à l'université : des défis importants à mieux cerner (rapport annuel 2002-2003)* a été produit par la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires. Il est donc aussi inscrit et comptabilisé dans le tableau relatif à cette commission.

L'intérêt

Les changements apportés en 2006 à la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation ont eu pour effet de modifier la périodicité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation produit par le Conseil, la faisant passer d'annuelle à tous les deux ans. Ainsi, de manière générale, 1 711 exemplaires des rapports sur l'état et les besoins de l'éducation ont été demandés ou téléchargés en 2009-2010.

Le plus récent rapport sur l'état et les besoins de l'éducation, intitulé *L'éducation en région éloignée : une responsabilité collective*, a suscité 528 demandes et téléchargements entre le 1er avril 2009 et le 31 mars 2010. Il est donc possible de constater qu'un peu plus des deux tiers des demandes et téléchargements ne touchent pas le plus récent rapport. L'intérêt pour les rapports sur l'état et les besoins de l'éducation s'étend donc sur plusieurs années.

Tout comme en 2008-2009, ce sont les travailleurs (52 %) qui se sont montrés les plus intéressés par les rapports sur l'état et les besoins de l'éducation. Pour la plupart, ces derniers occupent une fonction professionnelle (31 %), une fonction d'enseignant (30 %) ou une fonction de direction (18 %). Près de 84 % de ceux-ci travaillent dans le milieu de l'éducation. Quant aux étudiants, ils représentent 33 % des demandeurs et proviennent surtout du milieu universitaire. Il faut aussi préciser que 12 % des demandeurs des rapports sur l'état et les besoins de l'éducation proviennent de l'extérieur du Québec.

3.2.3 Les avis

Tableau B

Les avis préparés par la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire[1]

Titre	Date de parution	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés en 2009-2010	Pourcentage des demandes et des téléchargements en 2009-2010	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés depuis la parution jusqu'au 31 mars 2010[2]
Pour soutenir une réflexion sur les devoirs à l'école primaire	Mars 2010	1 658	60,4 %	1 658
Les élèves en difficulté de comportement à l'école primaire : comprendre, prévenir, intervenir	Février 2001	312	11,4 %	6 901
Pour une meilleure réussite scolaire des garçons et des filles	Octobre 1999	208	7,6 %	5 150
Un nouveau souffle pour la profession enseignante[3]	Septembre 2004	175	6,4 %	4 932
Les services de garde en milieu scolaire : inscrire la qualité au cœur des priorités	Septembre 2006	108	3,9 %	2 076
Rendre compte des connaissances acquises par l'élève : prendre appui sur les acteurs de l'école pour répondre aux besoins d'information des parents de leur communauté[4]	Mars 2008	106	3,9 %	1 440
L'intégration scolaire des élèves handicapés et en difficulté	Août 1996	74	2,7 %	457
L'organisation du primaire en cycles d'apprentissage : une mise en œuvre à soutenir	Novembre 2002	37	1,3 %	3 625
Les services complémentaires à l'enseignement : des responsabilités à consolider	Mars 1998	31	1,1 %	1 039
Autres avis		38	1,4 %	397
Total		**2 747**	**100,0 %**	

1. Les documents mentionnés sont ceux qui ont fait l'objet de 25 demandes et téléchargements ou plus en 2009-2010.
2. Les demandes et les téléchargements avant octobre 1998 ne sont pas comptabilisés.
3. Le document intitulé *Un nouveau souffle pour la profession enseignante* a été produit conjointement par les commissions de l'enseignement primaire et secondaire. Il est donc inscrit et comptabilisé dans les tableaux relatifs à ces deux commissions.
4. Bien qu'il soit présenté dans cette section du rapport de gestion, cet avis a été préparé par un comité de travail et a été déposé pour consultation à la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire ainsi qu'à la Commission de l'enseignement secondaire.

L'intérêt

Cette année, 2 747 exemplaires d'avis préparés par la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire ont été demandés ou téléchargés. L'avis intitulé *Pour soutenir une réflexion sur les devoirs à l'école primaire*, paru en mars 2010, est, de loin, le plus en demande de sa catégorie avec 1 658 exemplaires. Il faut aussi noter que cet avis se classe au deuxième rang de l'ensemble des publications téléchargées et demandées au Conseil supérieur de l'éducation pour la période du 1er avril 2009 au 31 mars 2010. Les avis portant sur les élèves en difficulté de comportement (312 exemplaires), sur la réussite des garçons et des filles (208 exemplaires) et sur la profession enseignante (175 exemplaires) sont aussi populaires.

Deux demandeurs sur trois sont des travailleurs (67 %). Ceux-ci font majoritairement partie du personnel de direction (30 %), du personnel enseignant (28 %) ou du personnel professionnel (26 %) et proviennent principalement du secteur de l'éducation (92 %). Concernant les individus au service du secteur de l'éducation, 32 % travaillent dans une école primaire (et/ou préscolaire), 24 % dans une commission scolaire et 10 % dans une école secondaire. Quant aux étudiants, ils représentent 18 % des lecteurs. Ceux-ci sont en très grande majorité des universitaires (84 %). Les parents, quant à eux, constituent 8 % du nombre total des demandeurs. Les avis produits par cette commission ont aussi beaucoup suscité l'intérêt de personnes provenant de l'extérieur du Québec (18 %).

Tableau C

Les avis préparés par la Commission de l'enseignement secondaire[1]

Titre	Date de parution	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés en 2009-2010	Pourcentage des demandes et des téléchargements en 2009-2010	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés depuis la parution jusqu'au 31 mars 2010[2]
Une école secondaire qui s'adapte aux besoins des jeunes pour soutenir leur réussite	Octobre 2009	2 610	77,6 %	2 610
Un nouveau souffle pour la profession enseignante[3]	Septembre 2004	175	5,2 %	4 932
L'encadrement des élèves au secondaire : au-delà des mythes, un bilan positif	Janvier 2004	152	4,5 %	3 398
Les projets pédagogiques particuliers au secondaire : diversifier en toute équité	Avril 2007	138	4,1 %	2 292
Diriger une école secondaire : un nouveau contexte, de nouveaux défis	Juin 1999	87	2,6 %	1 325
Aménager le temps autrement. Une responsabilité de l'école secondaire	Avril 2001	59	1,8 %	3 983
L'appropriation locale de la réforme : un défi à la mesure de l'école secondaire	Janvier 2003	55	1,6 %	8 627
L'école, une communauté éducative - Voies de renouvellement pour le secondaire	Avril 1998	39	1,2 %	1 155
Contre l'abandon au secondaire : rétablir l'appartenance scolaire	Juin 1996	27	0,8 %	366
Autres avis		21	0,6 %	140
Total		**3 363**	**100,0 %**	

1. Les documents mentionnés sont ceux qui ont fait l'objet de 25 demandes et téléchargements ou plus en 2009-2010.
2. Les demandes et les téléchargements avant octobre 1998 ne sont pas comptabilisés.
3. Le document *Un nouveau souffle pour la profession enseignante* a été rédigé conjointement par les commissions de l'enseignement primaire et secondaire. Il est donc inscrit et comptabilisé dans les tableaux relatifs à ces deux commissions.

L'intérêt

Cette année, 3 363 exemplaires des avis produits par la Commission de l'enseignement secondaire ont été demandés ou téléchargés. L'avis intitulé *Une école secondaire qui s'adapte aux besoins des jeunes pour soutenir leur réussite*, publié en octobre 2009, est de loin le plus en demande (2 610 exemplaires). Cette publication est aussi au premier rang de l'ensemble des publications téléchargées et demandées au Conseil supérieur de l'éducation pour la période du 1er avril 2009 au 31 mars 2010. Les avis sur la profession enseignante (175 exemplaires), sur l'encadrement des élèves au secondaire (152 exemplaires) et sur les projets pédagogiques particuliers (138 exemplaires) suscitent aussi un intérêt marqué.

L'an dernier, ce sont les étudiants qui s'étaient montrés les plus intéressés par les avis de cette commission. Cependant, les travailleurs (70 %) ont fortement repris le premier rang en 2009-2010, devançant notamment de beaucoup les étudiants (18 %) et les parents (4 %). Parmi les demandes effectuées par des travailleurs, 38 % provenaient de professionnels, 25 % de cadres et 23 % d'enseignants. Chez les étudiants, 88 % des demandent étaient effectuées par le milieu universitaire. Finalement, un peu plus de 8 % des demandes proviennent de l'extérieur du Québec.

Tableau D

Les avis préparés par la Commission de l'enseignement collégial[1]

Titre	Date de parution	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés en 2009-2010	Pourcentage des demandes et des téléchargements en 2009-2010	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés depuis la parution jusqu'au 31 mars 2010[2]
Au collégial -L'engagement de l'étudiant dans son projet de formation : une responsabilité partagée avec les acteurs de son collège	Mars 2008	233	41,8 %	1 417
Au collégial : l'orientation au cœur de la réussite	Avril 2002	123	22,1 %	2 989
La formation du personnel enseignant du collégial : un projet collectif enraciné dans le milieu	Mai 2000	77	13,8 %	1 433
Regard sur les programmes de formation technique et la sanction des études : poursuivre le renouveau au collégial	Mars 2004	43	7,7 %	2 039
Des conditions de réussite au collégial : réflexion à partir de points de vue étudiants	Septembre 1995	31	5,6 %	245
Enseigner au collégial : une pratique professionnelle en renouvellement	Décembre 1997	27	4,9 %	599
Autres avis		23	4,1 %	1 036
Total		**557**	**100,0 %**	

1. Les documents mentionnés sont ceux qui ont fait l'objet de 25 demandes et téléchargements ou plus en 2009-2010.
2. Les demandes et les téléchargements avant octobre 1998 ne sont pas comptabilisés.

L'intérêt

Cette année, 557 exemplaires des avis préparés par la Commission de l'enseignement collégial ont été demandés ou téléchargés. L'avis sur l'engagement des étudiants dans leur projet de formation a fait l'objet de 233 demandes en 2009-2010, ce qui représente 42 % des demandes touchant les avis de la Commission de l'enseignement collégial.

L'intérêt suscité par l'ensemble de ces avis est lié au travail (57 %), notamment des professionnels (40 %) ou des enseignants (31 %). La grande majorité (92 %) des travailleurs proviennent du milieu de l'éducation. Près des deux tiers des travailleurs provenant de ce milieu occupent un emploi à l'enseignement collégial. Aussi, 32 % des demandes viennent d'un intérêt lié aux études, dont près de 90 % en rapport avec les études universitaires. Un peu plus de 6 % des demandes proviennent de l'extérieur du Québec.

Tableau E

Les publications[1] préparées par la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires[2]

Titre	Date de parution	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés en 2009-2010	Pourcentage des demandes et des téléchargements en 2009-2010	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés depuis la parution jusqu'au 31 mars 2010[3]
Des acquis à préserver et des défis à relever pour les universités québécoises	Mai 2008	169	45,4 %	1 259
Réussir un projet d'études universitaires : des conditions à réunir	Avril 2000	52	14,0 %	1 052
L'internationalisation : nourrir le dynamisme des universités québécoises	Novembre 2005	45	12,1 %	1 328
Renouveler le corps professoral à l'université : des défis importants à mieux cerner (rapport annuel 2002-2003)	Décembre 2003	32	8,6 %	1 220
Les universités à l'heure du partenariat	Mai 2002	26	7,0 %	1 490
Autres publications		48	12,9 %	1 176
Total		**372**	**100,0 %**	

1. Ces publications comprennent des avis, un mémoire ainsi qu'un rapport sur l'état et les besoins en éducation.
2. Les documents présentés sont ceux qui ont fait l'objet de 25 demandes et téléchargements ou plus en 2009-2010.
3. Les demandes et les téléchargements avant octobre 1998 ne sont pas comptabilisés.

L'intérêt

Cette année, 372 exemplaires d'avis préparés par la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires ont été demandés ou téléchargés. En fait, les 169 demandes et téléchargements touchant l'avis *Des acquis à préserver et des défis à relever pour les universités québécoises* représentent près de la moitié (45 %) de l'ensemble des demandes relatives à cette commission.

Un peu moins de la moitié (47 %) des demandes et des téléchargements ont été faits dans le contexte d'un emploi, dont 39 % par des professionnels, 21 % par des cadres et 18 % par des enseignants. Ici, 81 % des travailleurs proviennent du milieu de l'éducation, dont 64 % des établissements universitaires. En 2009-2010, 35 % des lecteurs sont des étudiants, majoritairement universitaires. Près de 16 % des demandes proviennent de l'extérieur du Québec, dont 4 % d'autres provinces canadiennes.

Tableau F

Les avis préparés par la Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue[1]

Titre	Date de parution	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés en 2009-2010	Pourcentage des demandes et des téléchargements en 2009-2010	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés depuis la parution jusqu'au 31 mars 2010[2]
De la flexibilité pour un diplôme d'études secondaires de qualité au secteur des adultes	Mars 2008	100	31,6 %	1 283
La reconnaissance des acquis, une responsabilité politique et sociale	Juin 2000	69	21,8 %	1 809
En éducation des adultes, agir sur l'expression de la demande de formation : une question d'équité	Avril 2006	64	20,2 %	1 935
L'éducation des adultes : partenaire du développement local et régional	Septembre 2003	34	10,7 %	1 622
Mémoire sur le Projet de politique de l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue	Septembre 2001	24	7,6 %	575
Autres avis		26	8,2 %	1 029
Total		**317**	**100,0 %**	

1. Les documents mentionnés sont ceux qui ont fait l'objet de 25 demandes et téléchargements ou plus en 2009-2010.
2. Les demandes et les téléchargements avant octobre 1998 ne sont pas comptabilisés.

L'intérêt

Au cours de l'année, 317 exemplaires des divers avis préparés par la Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue ont été demandés ou téléchargés. L'avis intitulé *De la flexibilité pour un diplôme d'études secondaires de qualité au secteur des adultes* a été le plus demandé. En effet, il a fait l'objet de 100 demandes et téléchargements, soit près du tiers des demandes totales relatives aux documents préparés par cette commission.

Les avis de cette commission ont majoritairement intéressé des personnes au travail (68 %), dont 41 % sont des professionnels, 21 % des enseignants et 17 % du personnel cadre. Ces travailleurs proviennent principalement du secteur de l'éducation (83 %). Un peu moins de 20 % des demandes sont effectuées par des étudiants (18 %) qui proviennent majoritairement de l'université. Les demandes provenant de l'extérieur du Québec représentent un peu plus de 7 % des demandes et des téléchargements.

Tableau G

Les autres avis du Conseil[1]

Titre	Date de parution	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés en 2009-2010	Pourcentage des demandes et des téléchargements en 2009-2010	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés depuis la parution jusqu'au 31 mars 2010[2]
Projet de règlement modifiant le Régime pédagogique de la formation générale des adultes	Mars 2010	730	28,0 %	730
Rappel des positions du Conseil supérieur de l'éducation sur la gouverne en éducation	Août 2009	696	26,7 %	696
Projet de règlement modifiant le Règlement sur le régime des études collégiales	Novembre 2009	524	20,1 %	524
Soutenir l'appropriation des compétences transversales et des domaines généraux de formation	Mars 2007	116	4,5 %	2 584
Projet de règlement modifiant le Règlement sur les autorisations d'enseigner	Août 2008	92	3,5 %	1 036
Projet de règlement visant à modifier le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire : implantation du programme «Éthique et culture religieuse»	Février 2008	38	1,5 %	806
Pour la réforme du système éducatif	Septembre 1995	35	1,3 %	256
Positions du Conseil sur la gouvernance en éducation et sur le renforcement de la démocratie scolaire	Février 2008	33	1,3 %	87
Le projet de règlement visant à modifier le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire	Août 2007	30	1,2 %	1 275
Projet de règlement modifiant le Règlement sur le régime des études collégiales	Avril 2008	28	1,1 %	723
Pour un accueil et une intégration réussis des élèves des communautés culturelles	Octobre 1993	28	1,1 %	174
Les enjeux majeurs des programmes d'études et des régimes pédagogiques	Janvier 1999	26	1,0 %	2 331
Pour un aménagement respectueux des libertés et des droits fondamentaux : une école pleinement ouverte à tous les élèves du Québec	Février 2005	26	1,0 %	1 437
Autres publications		201	7,7 %	10 322
Total		**2 603**	**100,0 %**	

1. Les documents mentionnés sont ceux qui ont fait l'objet de 25 demandes et téléchargements ou plus en 2009-2010.
2. Les demandes et les téléchargements avant octobre 1998 ne sont pas comptabilisés.

Les publications du Conseil en rapport avec la Loi sur l'administration publique[1]

Titre	Date de parution	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés en 2009-2010	Pourcentage des demandes et des téléchargements en 2009-2010	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés depuis la parution jusqu'au 31 mars 2010[2]
Rapport annuel de gestion 2008-2009	Octobre 2009	562	50,5 %	562
Plan d'action de développement durable 2009-2013	Mars 2009	288	25,9	288
Plan stratégique 2007-2011	Mars 2008	98	8,8 %	714
Rapport annuel de gestion 2007-2008	Novembre 2008	98	8,8%	646
Autres publications		67	6,0 %	3 651
Total		**1 113**	**100,0 %**	

1. Les documents mentionnés sont ceux qui ont fait l'objet de 25 demandes et téléchargements ou plus en 2009-2010.
2. Les demandes et les téléchargements avant octobre 1998 ne sont pas comptabilisés.

L'intérêt

Le Conseil mène régulièrement des travaux en conformité avec les dispositions de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation (par exemple des avis sur un projet de règlement) ou encore celles de la Loi sur l'administration publique (par exemple la production du plan stratégique). Le Conseil confie à des comités spéciaux, ou parfois à l'une de ses instances, la réalisation de certains de ces travaux. Les deux tableaux précédents présentent les documents de cette nature qui ont le plus fait l'objet de demandes ou de téléchargements au cours du dernier exercice financier.

En 2009-2010, 2 603 exemplaires des autres avis du Conseil ont été demandés ou téléchargés. Trois consultations sur quatre concernaient les avis *Le projet de règlement modifiant le Régime pédagogique de la formation générale des adultes, Rappel des positions du Conseil supérieur de l'éducation sur la gouverne en éducation* et *Le projet de règlement modifiant le Règlement sur le régime des études collégiales*. Ces trois avis se trouvent respectivement au troisième, quatrième et septième rang parmi les publications du Conseil les plus demandées au cours de la dernière année, avec 730, 696 et 524 demandes et téléchargements.

Les publications du Conseil produites en relation avec la Loi sur l'administration publique ont également été souvent demandées, pour un total de 1 113 exemplaires. Un peu plus de 50 % des demandes concernaient le Rapport annuel de gestion 2008-2009, tandis qu'un peu plus du quart des demandes (26 %) s'appliquaient au *Plan d'action de développement durable 2009-2013*.

Un peu plus de 71 % des demandes et des téléchargements l'ont été dans le cadre d'un emploi. Les travailleurs proviennent majoritairement du secteur de l'éducation. Ce sont notamment des professionnels (38 %), des cadres (23 %) et des enseignants (23 %). Les étudiants représentent 14 % du lectorat. Finalement, 8 % des demandes et téléchargements proviennent de l'extérieur du Québec.

3.2.4 Les études et les recherches

Les études et les rapports de recherche du Conseil présentent des travaux qui ont été réalisés en vue de la préparation d'un avis ou d'un rapport sur l'état et les besoins de l'éducation. Plusieurs d'entre eux font l'objet d'une publication distincte.

Tableau H **Les études et les recherches**[1]

Titre	Date de parution	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés en 2009-2010	Pourcentage des demandes et des téléchargements en 2009-2010	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés depuis la parution jusqu'au 31 mars 2010[2]
L'accès à la recherche en enseignement et son utilisation dans la pratique : résultats d'une enquête auprès des enseignants et des enseignantes du préscolaire, du primaire et du secondaire	Mai 2006	103	22,5 %	665
Les mesures d'encadrement des élèves au secondaire	Janvier 2004	94	20,6 %	868
Le renouvellement du curriculum : expériences américaine, suisse et québécoise	Octobre 1999	77	16,9 %	2 487
Enseigner : qu'en pensent les profs ?	Janvier 1991	40	8,8 %	391
La mobilité internationale des étudiants au sein des universités québécoises	Octobre 2005	33	7,2 %	480
Différencier le curriculum au secondaire : vers des parcours scolaires stimulants pour tous les jeunes	Mars 1999	25	5,5 %	1 200
Autres publications		85	18,6 %	1 660
Total		**457**	**100,0 %**	

1. Les documents mentionnés sont ceux qui ont fait l'objet de 25 demandes et téléchargements ou plus en 2009-2010.
2. Les demandes et les téléchargements avant octobre 1998 ne sont pas comptabilisés.

L'intérêt

Cette année, 457 exemplaires d'études et de rapports de recherche ont été demandés ou téléchargés. Près de la moitié des lecteurs (49 %) sont en emploi et 39 % sont des étudiants. Un peu plus de 86 % de ces derniers fréquentent un établissement universitaire. Encore une fois, en 2009-2010, ce sont les études et les recherches qui ont le plus grandement suscité l'intérêt des lecteurs provenant de l'extérieur du Québec. En effet, près du quart (23 %) des demandes et téléchargements de ce type de documents dépassaient les frontières québécoises.

3.2.5 Les publications du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études[1]

Tableau I

Titre	Date de parution	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés en 2009-2010	Pourcentage des demandes et des téléchargements en 2009-2010	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés depuis la parution jusqu'au 31 mars 2010[2]
Vers l'accessibilité financière à l'apprentissage tout au long de la vie. État de la situation et document de consultation	Novembre 2009	216	17,1 %	216
Hausses des droits de scolarité supplémentaires des étudiants canadiens qui ne sont pas résidents du Québec et qui sont inscrits à l'enseignement universitaire ou collégial	Avril 2009	182	14,4 %	182
Correction d'une ambiguïté de l'annexe II du Règlement sur l'aide financière aux études relative aux pensions alimentaires	Janvier 2010	159	12,6 %	159
Hausses des droits de scolarité supplémentaires des étudiants étrangers inscrits à l'enseignement collégial 2009-2010 à 2011-2012	Septembre 2009	148	11,7 %	148
Indexation des programmes d'aide financière aux études 2009-2010	Septembre 2009	137	10,9 %	137
L'accessibilité financière à la réussite du projet d'études	Mai 2004	68	5,4 %	868
Les droits de scolarité supplémentaires des étudiants étrangers : vers une déréglementation partielle	Septembre 2008	51	4,0 %	334
Hausses des droits de scolarité des résidents du Québec, des étudiants canadiens et des étudiants étrangers : modifications au Règlement sur l'aide financière aux études	Septembre 2007	44	3,5 %	656
Indexation des programmes d'aide financière aux études et autres modifications	Septembre 2008	39	3,1 %	175
L'encadrement des frais institutionnels obligatoires dans les universités du Québec	Avril 2008	31	2,5 %	428
Autres publications		186	14,8 %	3 859
Total		**1 261**	**100,0%**	

1. Les documents présentés sont ceux qui ont fait l'objet de 25 demandes et téléchargements ou plus en 2009-2010.
2. Les demandes et les téléchargements avant octobre 1998 ne sont pas comptabilisés.

L'intérêt

En 2009-2010, le nombre de demandes et de téléchargements de documents produits par le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études a atteint 1 261 exemplaires. À elles seules, cinq publications ont fait l'objet des deux tiers des demandes de téléchargement. Ils s'agit des publications suivantes : *Vers l'accessibilité financière à l'apprentissage tout au long de la vie* (216 exemplaires), *Hausses des droits de scolarité supplémentaires des étudiants canadiens qui ne sont pas résidents du Québec et qui sont inscrits à l'enseignement universitaire ou collégial* (182 exemplaires), *Correction d'une ambiguïté de l'annexe II du Règlement sur l'aide financière aux études relative aux pensions alimentaires* (159 exemplaires), *Hausses des droits de scolarité supplémentaires des étudiants étrangers inscrits à l'enseignement collégial 2009-2010 à 2011-2012* (148 exemplaires) et *Indexation des programmes d'aide financière aux études 2009-2010* (137 exemplaires).

Comme c'est le cas depuis le début des activités du Comité, l'intérêt principal du lectorat est d'abord lié à l'emploi (59 %) et ensuite aux études (25 %). Chez les personnes en emploi, un peu moins de 75 % travaillent dans le secteur de l'éducation et 12 % dans la fonction publique québécoise. Parmi les personnes en emploi, 41 % sont des professionnels et 25 % sont des cadres. Chez les étudiants, 72 % sont à l'enseignement universitaire et 18 % à l'enseignement collégial. Près de 5 % des demandes et téléchargements proviennent de l'extérieur du Québec.

3.2.6 L'incidence des publications du Conseil

Rappelons que pour témoigner de son influence, le Conseil retient comme second indicateur l'incidence des publications. Cela se traduit par les traces que celles-ci laissent, tant chez les décideurs que chez les acteurs de l'éducation en général.

Rappelons aussi que les travailleurs du secteur de l'éducation représentent 88 % des personnes qui consultent les documents dans le cadre de leur emploi. Aussi, les étudiants, majoritairement à l'enseignement universitaire, effectuent quant à eux 21 % des consultations des publications du Conseil. Les établissements et les organisations du milieu de l'éducation s'inspirent aussi largement des travaux du Conseil.

En 2009-2010, un total de 240 « traces » a été répertorié dans différents médias (journaux, radio, revues, sites Internet, etc.) ou dans différentes autres publications.

Présence dans les médias

Le suivi médiatique des avis que le Conseil diffuse constitue l'un des moyens les plus importants par lesquels celui-ci peut mesurer son influence.

À titre d'exemple, dès sa diffusion publique toute récente, en mars 2010, l'avis *Pour soutenir une réflexion sur les devoirs à l'école primaire* a suscité un grand intérêt dans les médias, tant écrits qu'électroniques. Aussi, le jour même de la diffusion de cet avis, onze médias ont sollicité des entrevues avec la présidente du Conseil. Se sont ajoutés à ces interventions, près d'une dizaine de contacts téléphoniques avec d'autres journalistes ou recherchistes effectués par l'agente d'information du Conseil. De ces entrevues ont découlé des articles et éditoriaux dans la plupart des grands quotidiens du Québec. De plus, des nouvelles ou des reportages ont été recensés dans presque toutes les stations de Québec et de Montréal, mais aussi dans des stations situées à Rouyn-Noranda, à Rimouski, à Saguenay, à Roberval, à Gaspé et à Rivière-du-Loup.

La couverture médiatique permet aussi de mesurer l'incidence des avis du Conseil par la connaissance des prises de positions officielles des grands acteurs de l'éducation, très souvent exprimées par l'intermédiaire de communiqués de presse. Aussi, dans les heures suivant la publication de ce même avis, les principaux acteurs, par exemple la Fédération des commissions scolaires, la Fédération des comités de parents et le Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage, ont publié des communiqués de presse afin d'exprimer leurs adhésion, en totalité ou en partie, au regard des orientations et recommandations formulées par le Conseil.

Phénomène plus récent de l'Internet, le Web social favorise l'interaction entre les personnes et non plus uniquement l'accessibilité aux documents. Dans ce nouveau contexte, le Conseil a porté une attention plus soutenue au recensement des différentes traces d'influences de ses avis sur les sites Internet spécialisés ainsi que sur les blogues. Aussi, à titre d'exemple, à la suite de la diffusion de l'avis *Une école secondaire qui s'adapte aux besoins des jeunes pour soutenir leur réussite*, le Conseil a recensé des traces de cet avis (communiqués, extraits et commentaires) sur plus d'une quinzaine de blogues et de sites Internet. Certaines traces ont même été trouvées sur des sites européens tels que celui de l'Université Paris-Diderot et de PRISME (Promotions des initiatives sociales en milieux éducatifs), ce dernier étant un site Internet d'une association européenne qui vise l'accès au droit d'apprendre et de se former tout au long de la vie.

En ce qui a trait au suivi du Web, on peut anticiper que les modifications qui seront apportées au site Internet du Conseil, en 2010-2011, permettront d'accroître la portée et l'influence des avis du Conseil sur les sites d'échanges et de discussions puisque toutes les publications pourront dorénavant être indexées et proposées aux internautes par les principaux moteurs de recherche, ce qui, pour des raisons de configuration, était jusqu'à récemment impossible.

Autres indicateurs d'incidence

Outre les traces que l'on trouve dans les médias qui publient des comptes rendus et des réactions que les avis du Conseil suscitent, l'utilisation des avis et des rapports du Conseil se révèle par un éventail d'autres manifestations. Celles-ci peuvent prendre la forme de la consultation des avis et rapports comme outil de référence pour l'élaboration des encadrements gouvernementaux, de leur utilisation comme outils de travail dans des activités de formation initiale ou continue ou de citations dans des documents officiels et des revues scientifiques. En voici quelques illustrations.

☐ **Outil de référence pour l'élaboration des encadrements gouvernementaux**

En mars 2008, le Conseil rendait public son avis *De la flexibilité pour un diplôme d'études secondaires de qualité au secteur des adultes*, donnant ainsi suite à une demande de la ministre sur la question des objectifs liés à la sanction des études secondaires en formation générale des adultes. Dans cet avis, le Conseil concluait à la nécessité de rehausser les exigences d'obtention du diplôme d'études secondaires (DES) au secteur des adultes tout en maintenant de la souplesse pour tenir compte des caractéristiques des élèves et des objectifs qu'ils visent avec l'obtention du diplôme.

Les recommandations faites par le Conseil au regard du rehaussement des règles de sanction du DES au secteur des adultes ont été très largement reprises dans le projet de règlement modifiant le Régime pédagogique de la formation générale des adultes publié en janvier 2010 et sur lequel le Conseil a publié un avis généralement favorable, en mars 2010. Le Conseil considère que les modifications proposées sont nécessaires pour que le diplôme décerné en formation générale des adultes témoigne d'une formation générale solide et de qualité répondant aux exigences de la société québécoise.

En outre, le rapport du Directeur général des élections du Québec portant sur les modifications proposées à la Loi sur les élections scolaires, déposé en mars 2010, s'appuie sur les travaux menés par le Conseil dans son rapport intitulé *Agir pour renforcer la démocratie scolaire*, publié en 2006. Le Conseil y soutient notamment que le faible taux de participation aux élections scolaires est davantage attribuable à la méconnaissance du gouvernement scolaire qu'à la manifestation d'un degré de satisfaction à son égard. Le Directeur général des élections du Québec reprend aussi un ensemble de facteurs énoncés par le Conseil pour expliquer ce faible taux de participation.

Par ailleurs, dans son avis intitulé *Les projets pédagogiques particuliers au secondaire : diversifier en toute équité*, diffusé en avril 2007, le Conseil invitait la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport à dresser un portrait fidèle de l'offre de projets pédagogiques particuliers et à s'assurer que l'information soit rendue accessible aux élèves du secondaire et à leurs parents. Aussi, dans le cadre de l'*Instruction 2009-2010* le Ministère a donné suite à cette recommandation en introduisant un mécanisme de reddition de compte permettant de faire un meilleur suivi des projets pédagogiques particuliers mis en œuvre par les commissions scolaires et par les établissements d'enseignement privé.

Enfin, en décembre 2009, le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones et les commissions scolaires anglophones déposait les propositions patronales pour le renouvellement des conventions collectives du personnel enseignant. Aussi, dans la perspective d'offrir les meilleurs services aux élèves, de favoriser leur réussite et d'assurer une plus grande souplesse quant à l'organisation du travail, le Comité patronal estimait que l'entente à négocier devait témoigner de l'engagement des enseignants dans la réussite des élèves et citait à cet effet l'avis du Conseil *Une école secondaire qui s'adapte aux besoins des jeunes pour soutenir la réussite*.

☐ Utilisation des avis et des rapports comme outils de travail

L'avis du Conseil intitulé *L'engagement de l'étudiant dans son projet de formation : une responsabilité partagée avec les acteurs de son collège* a été utilisé dans le cadre du cours « Phénomènes sociaux et orientation » offert aux étudiantes et aux étudiants de 3e année du baccalauréat en orientation à l'Université de Sherbrooke durant la session d'automne 2009. L'utilisation pédagogique de ce document s'inscrit dans la formation d'une compétence spécifique « Faire une analyse rigoureuse de la situation », pour laquelle les étudiants doivent se familiariser avec diverses sources d'information.

Par ailleurs, une professeure du département de pédagogie de l'Université de Sherbrooke utilise l'avis *Une école secondaire qui s'adapte aux besoins des jeunes pour soutenir leur réussite* à titre d'ouvrage de référence pour ses étudiantes et ses étudiants dans le cadre de son cours sur la réussite scolaire.

Enfin, le Collège Héritage a commandé une centaine d'exemplaires de ce même avis afin de l'utiliser comme outil de référence éducationnelle pour les professeurs.

☐ Citations dans des documents officiels et des revues scientifiques

Au cours de l'année 2009-2010, des chercheurs, étudiants, professeurs ou organismes ont fait référence aux recommandations du Conseil, les ont citées ou y ont souscrit. À titre d'exemple :

- Simon Langlois et Guy Corriveau dans *Étude de l'enseignement selon le genre dans les laboratoires de physique* se sont inspirés des avis *Pour une meilleure réussite scolaire des garçons et des filles*, *La gouverne de l'éducation : priorités pour les prochaines années* et *Au collégial : l'engagement de l'étudiant dans son projet de formation*.

- Monique Caron-Bouchard, Katerine Deslauriers et Michel Pronovost, dans leur ouvrage *Interventions virtuelles et réussite scolaire*, citent les avis du Conseil *Pour une meilleure réussite scolaire des garçons et des filles* et *Éducation et nouvelles technologies : pour une intégration réussie dans l'enseignement*.
- Dans un numéro hors série de *Options*, une publication de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), « Des propositions pour une meilleure éducation au Québec», plusieurs auteurs font référence aux travaux du Conseil, notamment à l'avis *Les projets pédagogiques particuliers*, publié en 2007 et *Un nouveau souffle pour la profession enseignante*, publié en 2004.
- Dans une recherche en vue d'identifier les représentations des nouveaux enseignants du réseau des collèges privés au regard de la réforme à l'enseignement collégial et de ses exigences, Hélène Tardif s'est inspirée d'une dizaine d'avis du Conseil, dont notamment du *Rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation 1990-1991* qui traite de la profession enseignante.
- Dans son document *Le système éducatif du Québec : de la maternelle à l'université*, l'auteur, Jean-Pierre Proulx, ancien président du Conseil, a utilisé et cité de nombreux avis du Conseil.
- Dans son ouvrage *Les parcours éducatifs et scolaires : Quelques balises conceptuelles*, l'auteur, Pierre Doray, s'est inspiré notamment de l'avis diffusé en 2002 intitulé *Au collégial, l'orientation au cœur de la réussite*. Aussi, dans un article publié dans un numéro d'*Options* de la CSQ, intitulé « Égalité d'accès, inégalité de traitement et égalité des résultats : favoriser l'égalité des chances dans l'enseignement postsecondaire », l'auteur cite l'avis du Conseil intitulé *Au collégial, l'engagement de l'étudiant dans son projet de formation*.
- La Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE) a produit un outil pédagogique destiné au personnel enseignant intitulé *Référentiel : les élèves à risque et HDAA*. L'organisme s'est inspiré de l'avis *Les élèves en difficultés de comportement à l'école primaire*.
- Thérèse Besnard et Ayse Diren, dans leur ouvrage *Les hommes en TÉE : pour une pluralité de pratique*, citent les avis *Pour une meilleure réussite scolaire des garçons et des filles*, *Au collégial, l'orientation au cœur de la réussite* et *Au collégial, l'engagement de l'étudiant dans son projet de formation*.
- La Fédération étudiante universitaire du Québec, dans son mémoire présenté dans le cadre des consultations sur le projet de loi 38, cite l'avis *Des acquis à préserver et des défis à relever pour les universités*.

De façon plus particulière :

- Dans son numéro de l'été 2009, la revue *Le Point en administration de l'éducation* présente diverses facettes de l'arrimage entre la recherche et la pratique. Bien que l'univers des chercheurs et le monde des praticiens soient difficilement conciliables, les auteurs d'un article, MM. Gauquelin et Potvin, démontrent que certains organismes y parviennent. Aussi, les auteurs ont placé dans le paragraphe d'en-tête de leur article, une citation tirée du rapport du Conseil intitulé *Le dialogue entre la recherche et la pratique en éducation : une clé pour la réussite*, afin d'introduire leur propos.
- Gérald Boutin et Lise Bessette se sont appuyés sur des études réalisées en Europe et en Amérique du Nord, dont l'avis du Conseil sur le *Projet de règlement visant à modifier le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*, diffusé en août 2007, pour la rédaction de leur ouvrage intitulé *Inclusion ou illusion ? Élèves en difficulté en classe ordinaire : défis limites et modalités*.
- Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a publié, au cours de la dernière année, une brochure qui constitue un outil de référence pour connaître le Programme de soutien à l'école montréalaise. Dans celle-ci, il rappelle que le Conseil supérieur de l'éducation de même que la Commission des États généraux sur l'éducation ont montré qu'il était urgent d'agir en faveur de l'école montréalaise, plus particulièrement en milieu socioéconomique faible.

Dans son bulletin d'information, la CSQ publiait un article sur les services de garde en milieu scolaire dans lequel la Fédération du personnel de soutien scolaire reprenait la position du Conseil en matière de rehaussement des exigences de formation pour l'obtention d'un poste au sein d'un service de garde.

Le 5e colloque du Carrefour de la réussite au collégial, tenu en avril 2009, portait sur le thème des conditions et pratiques gagnantes pour susciter et soutenir l'engagement étudiant dans son projet de formation. Aussi, la lettre d'invitation pour ce colloque se référait d'entrée de jeu à l'avis du Conseil *Au collégial : l'engagement de l'étudiant dans son projet de formation*, comme source d'inspiration du programme.

Dans le magazine *Savoir* de la Fédération des Commissions scolaires du Québec, le Centre francophone d'informatisation des organisations (CEFRIO) dresse le bilan du projet École éloignée en réseau. D'entrée de jeu, l'auteur mentionne que ce bilan tombe à point parce que le Conseil interpelle justement tous les acteurs pour que soit assurée, en région éloignée, l'accessibilité des services éducatifs.

3.2.7 L'incidence des publications du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études

Présentation à différentes tribunes

Au cours de 2009-2010, la présidente du Comité, Mme Judith Stymest, a été invitée à exposer la vision du Comité en matière d'accessibilité financière aux études à l'Association québécoise des responsables d'aide financière aux études ainsi qu'au Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation du Conseil supérieur de l'éducation qui préparait un rapport sur la question de l'accès à l'éducation et de l'accès à la réussite éducative, dans une perspective d'éducation inclusive. Le secrétaire du Comité a participé à ces deux présentations.

En mai 2009, le secrétaire a expliqué aux délégués de la Fédération universitaire du Québec (FEUQ) la vision du Comité à l'égard de l'accessibilité financière aux études en se référant à quelques avis, notamment à un avis d'initiative, *L'accessibilité financière à la réussite du projet d'études*, paru en 2004.

En outre, en novembre, le secrétaire a accueilli, comme chaque année depuis 2004, un groupe d'étudiants inscrits au cours *Administration et évaluation de l'éducation : fondements et enjeux* donné à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval. Il a traité du rôle du professionnel dans l'élaboration des avis en prenant comme exemples quelques avis préparés par le CCAFE.

Incidence des avis du CCAFE

Le Comité a publié quatre avis et un document de consultation en cours d'année qui ont tous eu un certain écho dans les médias et auprès d'organisations étudiantes comme la FEUQ et la FECQ, ainsi qu'auprès d'organisations sociales comme la Fédération des associations des familles monoparentales et recomposées du Québec.

Le seul autre avis qui est encore cité, en particulier par les organisations étudiantes, est l'avis d'initiative *L'accessibilité financière à la réussite du projet d'études* (2004). Dans cet avis le CCAFE a évalué qu'il manquait environ 100 M$ pour que les programmes d'aide financière aux études répondent aux besoins des étudiants.

PARTIE 4

AUTRES ASPECTS
RELATIFS À LA LOI SUR L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

À titre d'organisme gouvernemental, le Conseil s'assure du respect des dispositions de la Loi sur l'administration publique qui le concernent. Voici les faits qui ont marqué l'année à ce chapitre.

4.1 Les ressources humaines

Le secrétariat du Conseil supérieur de l'éducation a un effectif autorisé de 29 postes. Au 31 mars 2010, trois postes vacants étaient occupés par du personnel occasionnel.

Résultats en matière d'accès à l'égalité en emploi

Au regard des cibles d'accès à l'égalité en emploi, l'effectif permanent du Conseil se répartissait de la façon suivante :

Représentativité

Communautés culturelles	7,4 %
Personnes handicapées	0,0 %
Femmes	76,0 %

Représentation féminine

Personnel d'encadrement	33 %
Personnel professionnel	79 %
Personnel technicien	67 %
Personnel de soutien	100 %

Développement des ressources humaines

En 2009-2010, à l'intérieur de son programme de développement des ressources humaines, le Conseil a investi 69 233 $, soit un total de 1094 heures consacrées à la formation, au perfectionnement et à diverses activités. Cette somme représente plus de 3,2 % de la masse salariale, par rapport à l'objectif de 1 % fixé par le gouvernement.

4.2 Le code d'éthique et de déontologie

Le personnel de la permanence du Conseil est sensibilisé aux questions d'éthique et de déontologie applicables à l'ensemble de la fonction publique. Conformément à la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation, le Conseil s'est doté d'un code d'éthique et de déontologie, qui établit les principes auxquels les membres de toutes ses instances doivent souscrire. Les membres en prennent connaissance au moment de leur nomination et y adhèrent en signant un formulaire indiquant qu'ils connaissent les principes d'éthique et les règles de déontologie.

Ce code définit des principes d'éthique selon lesquels les membres « sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à la réalisation de la mission de l'État. [...] Il appartient à chaque membre d'exercer ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances, avec diligence et intégrité, dans le respect des lois, en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public ». À ces principes se greffent des règles de déontologie relatives à la discrétion, aux relations avec le public, à la neutralité et aux activités politiques, aux conflits d'intérêts, à l'exclusivité de service et à l'après-mandat.

Bien que semblable à celui du Conseil dans ses grandes lignes, le code d'éthique et de déontologie du CCAFE comporte de légères différences permettant de prendre en compte certaines de ses caractéristiques. Les deux codes sont présentés en annexe.

À l'instar des années antérieures, aucun manquement en matière d'éthique et de déontologie n'a été signalé en 2009-2010.

4.3 La Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

Le Conseil supérieur de l'éducation, à titre d'organisme public, est tenu de donner accès à l'information publique qu'il peut produire; la diffusion de l'ensemble de ses publications et des documents administratifs répond à cette exigence.

Aussi, le Conseil supérieur de l'éducation doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour se conformer aux exigences en matière de protection des renseignements personnels. Ainsi, un membre du personnel d'encadrement est nommément désigné comme responsable du dossier pour l'organisme et siège au Comité d'accès à l'information, de protection des renseignements personnels et de sécurité de l'information du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Le comité est responsable de l'application des recommandations de la Commission d'accès à l'information, de l'organisation d'activités de sensibilisation et de l'évaluation annuelle du niveau de protection des renseignements personnels.

Par l'intermédiaire de son représentant au Comité, le Conseil est partie prenante à la politique ministérielle et au plan d'action adopté en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

Au cours de l'année 2009-2010, trois demandes ont été formulées au Conseil au regard de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Un suivi approprié a été donné à chacune d'elles à la satisfaction des demandeurs.

Au cours de la dernière année, avec le soutien du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le Conseil a apporté toutes les modifications requises à son site Internet afin de le rendre conforme aux exigences du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels. Une section spécifique du site permet aux personnes intéressées d'avoir accès à toute l'information pertinente concernant le Conseil.

4.4 La Politique linguistique

En plus d'appliquer les principes énoncés dans la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, le Conseil se conforme à la Politique linguistique du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Ainsi, il s'est assuré du maintien de la qualité langagière de toutes ses communications, que ce soit dans ses productions écrites, dans son site Internet ou dans ses communications téléphoniques. Certaines productions écrites ont par ailleurs été traduites du français à l'anglais. Aussi, les logiciels utilisés par le personnel sont en français.

4.5 La déclaration de services aux citoyens

Puisque le Conseil supérieur de l'éducation agit à titre d'organisme consultatif pour la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, il n'a pas à produire une déclaration de services aux citoyens. Cependant, il s'assure que ses travaux sont accessibles au milieu de l'éducation, aux parents et au grand public.

4.6 Le développement durable

Le Conseil souscrit aux objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable. Un membre du personnel d'encadrement est nommément désigné comme responsable du dossier pour l'organisme. Aussi, au cours de la dernière année, le Conseil a poursuivi sa démarche d'appropriation de la stratégie et amorcé la mise en œuvre de son plan d'action de développement durable en s'inspirant des principes décrits dans la Loi sur le développement durable.

Dans son Plan d'action de développement durable 2009-2013, le Conseil supérieur de l'éducation a retenu cinq objectifs gouvernementaux qu'il a traduits en autant d'objectifs organisationnels dont l'atteinte sera favorisée par la mise en œuvre de sept actions spécifiques. En outre, le Conseil a procédé à l'examen des 29 objectifs gouvernementaux et en a rendu compte dans son plan d'action.

Il faut mentionner que, dans une perspective de développement durable, le Conseil utilisait depuis quelques années, pour toutes ses publications, du papier contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation. Au cours de la dernière année, le Conseil a poursuivi ses efforts afin de réduire son empreinte environnementale. C'est ainsi qu'il s'est doté des équipements nécessaires pour favoriser l'utilisation de la visioconférence et qu'il a réduit considérablement l'utilisation de matières périssables lors des réunions du Conseil et de ses commissions.

Par ailleurs, le Conseil a continué ses efforts pour faciliter la conciliation travail-famille, tant pour les membres du Conseil et des ses commissions que pour le personnel de la permanence. Finalement, le Conseil a porté une attention toute particulière à la préservation et à la diffusion du patrimoine qu'il détient en numérisant et en rendant accessibles toutes ses publications antérieures ainsi que celles du Conseil des collèges et du Conseil des universités.

Le tableau suivant présente la contribution du Conseil supérieur de l'éducation à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

Objectif gouvernemental 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Objectif organisationnel 1

Faire connaître la nature et la portée du concept de développement durable et des principes s'y rattachant.

Action 1	Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique.
Indicateurs	Taux de personnel rejoint par les activités de sensibilisation au concept de développement durable et taux de personnel ayant acquis une connaissance suffisante de ce concept pour le prendre en considération dans ses activités régulières.
Cible	Personnel rejoint dans une proportion de 100 % par des activités de sensibilisation (2011); 50 % du personnel dont les fonctions le requièrent rejoint par une activité de formation permettant une connaissance suffisante du concept de développement durable et la prise en considération de ce concept dans ses activités régulières (2013).
État d'avancement	Action commencée notamment par la participation aux séances de formation sur la prise en compte des principes de développement durable dont une spécifiquement organisée à l'intention des organismes de type consultatif.

Objectif gouvernemental 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Objectif organisationnel 1

Faire connaître la nature et la portée du concept de développement durable et des principes s'y rattachant.

Action 2	Mettre en œuvre des activités visant la sensibilisation des membres du Conseil, de ses commissions et de ses comités au concept et aux principes de développement durable.
Indicateurs	Pourcentage de membres rejoints par les activités de sensibilisation au développement durable.
Cible	Membres rejoints dans une proportion de 100 % pendant la période du Plan (action menée de manière continue).
État d'avancement	Action commencée

Objectif gouvernemental 4

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

Objectif organisationnel 2

S'assurer d'un environnement propice à la santé physique et psychologique du personnel du Conseil supérieur de l'éducation.

Action 3	Offrir un environnement de travail favorisant la santé du personnel.
Indicateurs	Nombre d'activités réalisées auprès du personnel et favorisant la santé et la sécurité.
Cible	Trois activités d'ici la fin de la période du Plan d'action.
État d'avancement	Action commencée

Objectif gouvernemental 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Objectif organisationnel 3

Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités régulières du Conseil supérieur de l'éducation.

Action 4	Mettre en œuvre des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.
Indicateurs	État d'avancement de la mise en œuvre au Conseil supérieur de l'éducation d'un cadre de gestion environnementale, de mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux relatifs à la gestion environnementale et de pratiques d'acquisitions écoresponsables.
Cible	Mise en œuvre d'un cadre de gestion environnementale; Mise en œuvre de huit mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux relatifs à la gestion environnementale et de pratiques d'acquisitions écoresponsables pendant la période du Plan d'action.
État d'avancement	Action commencée par la participation des personnes concernées aux séances de formation sur la mise en œuvre du cadre de gestion; Réduction significative des matières périssables lors des rencontres du Conseil et de ses commissions; Acquisition d'équipements informatiques certifiés Energy Star.

Objectif gouvernemental 14

Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle.

Objectif organisationnel 4

Favoriser la vie familiale des membres des instances du Conseil et de sa permanence et en faciliter la conciliation avec le travail, la vie personnelle et l'engagement citoyen.

Action 5	Mettre en œuvre des moyens permettant de concilier l'engagement bénévole des personnes avec les travaux du Conseil et les responsabilités parentales.
Indicateurs	Nombre de moyens mis en œuvre pour favoriser la participation.
Cibles	Deux moyens mis en œuvre au cours de la période du Plan d'action.
État d'avancement	Action débutée par l'acquisition de matériel permettant la visioconférence.

Objectif gouvernemental 14

Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle.

Objectif organisationnel 4

Favoriser la vie familiale des membres des instances du Conseil et de sa permanence et en faciliter la conciliation avec le travail, la vie personnelle et l'engagement citoyen.

Action 6	Mettre en œuvre des moyens permettant de concilier la vie professionnelle du personnel de la permanence du Conseil et les responsabilités parentales.
Indicateurs	Nombre de moyens mis en œuvre pour favoriser la participation.
Cibles	Trois moyens mis en œuvre au cours de la période du Plan d'action.
État d'avancement	Action débutée par : • La flexibilité dans les horaires de travail; • l'acquisition de matériel permettant la visioconférence; • l'acquisition d'ordinateurs portables.

Objectif gouvernemental 21

Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.

Objectif organisationnel 5

S'assurer de la disponibilité et de l'accessibilité des écrits du Conseil supérieur de l'éducation.

Action 7	Prendre les mesures requises pour rendre disponibles l'ensemble des productions antérieures du Conseil.
Indicateurs	Pourcentage des avis et rapports produits par le Conseil supérieur de l'éducation qui sont accessibles sur Internet.
Cibles	D'ici 2010, 80 productions.
État d'avancement	Action réalisée : plus de 175 nouveaux documents ont été numérisés et rendus accessibles aux internautes

4.7 Les recommandations du Vérificateur général

Aucune recommandation du Vérificateur général du Québec ne concerne l'organisme.

PARTIE 5

Ressources
humaines et financières

5.1 Les membres du Conseil et de ses commissions

Les membres du Conseil supérieur de l'éducation*

Nom	Fonction	Mandat se terminant en
Boutin, Nicole	Présidente du Conseil	2010
Arsenault, Diane	Directrice générale, Commission scolaire des Îles	2010
Azdouz, Rachida	Vice-doyenne, Faculté d'éducation permanente, Université de Montréal	2010
Bergeron, Claire	Parent, Commission scolaire du Lac-Saint-Jean	2010
D'Arrisso, David	Étudiant au doctorat en administration de l'éducation, Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal	2010
Doray, Pierre	Professeur, Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie (CIRST), Université du Québec à Montréal	2010
Gagnon, Danielle	Enseignante au secondaire, école Pointe-Lévy, Commission scolaire des Navigateurs	2012
Henderson, Keith W.	Consultant	2010
Ibrahim, Amir	Coordonnateur des services éducatifs et responsable de la sanction des études (à la retraite), Commission scolaire Lester-B.-Pearson	2010
Lapointe, Claire	Professeure, Faculté des sciences de l'éducation, Université Laval	2014
Malenfant, Édouard	Directeur général, Externat Saint-Jean-Eudes	2013
Méchaly, Linda	Directrice, école primaire Murielle-Dumont, Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys	2010
Millette, Louise	Directrice, Département des génies civil, géologique et des mines, École Polytechnique de Montréal	2013
Paradis, Louise	Cadre, Commission scolaire du Lac-Saint-Jean	2013
Robaire, Bernard	Professeur, Département de pharmacologie et de thérapeutique, Faculté de médecine, Université McGill	2010
Robertson, J. Kenneth	Directeur général, Champlain Regional College	2010
Staco, Édouard	Parent, directeur des Ressources technologiques, Cégep de Saint-Laurent	2011
Tehami, Amine	Cadre, Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys	2012
Vendramini, Claire	Enseignante à l'éducation préscolaire, école Saint-André, Commission scolaire de l'Énergie	2010
Vézina, Alain	Directeur général adjoint, Commission scolaire des Affluents	2013
MEMBRE ADJOINT D'OFFICE **Sarrazin, Raymond**	Sous-ministre adjoint, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	
SECRÉTAIRE **Turcotte, Josée**	Secrétaire générale du Conseil	

* Au 31 mars 2010.

Les membres de la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire*

Nom	Fonction	Mandat se terminant en
Staco, Édouard	Président de la Commission, membre du Conseil	2012
Bacher, Natascha	Directrice adjointe, école Bois-Franc-Aquarelle, Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys	2012
Bouchard, Dominic	Enseignant au primaire, école L'Horizon, Commission scolaire des Rives-du-Saguenay	2011
Brien, Jean-Claude	Directeur, école Les Primevères-Jouvence, Commission scolaire des Découvreurs	2012
Champagne, Renée	Directrice générale, école Les Mélèzes	2010
Desjardins, Julie	Vice-doyenne à la formation, Faculté d'éducation, Université de Sherbrooke	2012
Jean, Marie-Noëlle	Agente de développement, bureau des relations avec la communauté, Commission scolaire de Montréal	2011
Karsenti, Anne-Frédérique	Directrice, écoles Le Prélude, Kinojévis et de Bellecombe, Commission scolaire de Rouyn-Noranda	2010
Martini, Dominic R.	Directeur, Conseil de la formation des maîtres, Université Concordia	2011
Miron, Diane	Consultante, parent	2010
Soucy, Karine	Enseignante, école Hudon-Ferland, Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup	2010
Talbot, Diane	Enseignante, école De La Petite-Bourgogne, Commission scolaire de Montréal	

COORDONNATRICE
Moisan, Marie

* Au 31 mars 2010.

Les membres de la Commission de l'enseignement secondaire*

Nom	Fonction	Mandat se terminant en
Vézina, Alain	Président de la Commission, membre du Conseil	
Bellemare, Marcel	Directeur général adjoint, Commission scolaire des Draveurs	2012
Blain, Marie	Conseillère pédagogique, Cégep Marie-Victorin	2012
Boily, Paul-André	Directeur, école secondaire Chanoine-Beaudet, Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup	2011
Burke, Noel C.	Doyen, École de la formation continue, Université Concordia	2012
Bouchard, Anik	Conseillère pédagogique et enseignante, polyvalente Benoît-Vachon, Commission scolaire de la Beauce-Etchemin	2010
Girard, Isabelle	Directrice adjointe, Services éducatifs, Commission scolaire de la Jonquière	2011
Godin, Pierre-André	Psychoéducateur, école secondaire Eulalie-Durocher, Commission scolaire de Montréal	2011
Grégoire, Josette	Agente de développement, École des parents, Commission scolaire des Navigateurs	2012
Lafrenière, Yvon	Directeur général, Collège Notre-Dame	2012
Lamontagne, Huguette	Retraitée de l'enseignement et étudiante à temps plein, Certificat en archéologie, Université Laval	2011
Ouellet, Martine	Directrice adjointe, responsable de l'adaptation scolaire, polyvalente La Samare, Commission scolaire des Bois-Francs	2010
Parent, Jean-François	Directeur, école primaire Élisabeth-Turgeon, Commission scolaire des Phares	2012
Rhainds, Mélanie	Directrice adjointe, école secondaire La Camaradière, Commission scolaire de la Capitale	2010

COORDONNATRICE
Richard, Francine

* Au 31 mars 2010.

Les membres de la Commission de l'enseignement collégial*

Nom	Fonction	Mandat se terminant en
Henderson, Keith W.	Président de la Commission, membre du Conseil	
Blackburn, Éric	Directeur général, Commission scolaire du Lac-Saint-Jean	2011
Brunet, Patrick	Directeur adjoint à la direction des études, responsable du cheminement scolaire et des ressources didactiques, Cégep de Saint-Laurent	2011
Dedic, Helena	Enseignante de physique, Collège Vanier	2010
Desautels, Luc	Chercheur et professeur de philosophie, Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption	2010
Filion, Anne	Directrice des études, Cégep de Limoilou	2010
Habel, Malika	Directrice adjointe des études, Cégep André-Laurendeau	2012
Larose, Simon	Professeur, Département d'études sur l'enseignement et l'apprentissage, Faculté des sciences de l'éducation, Université Laval	2010
Meadows, Jocelynn	Conseillère pédagogique, Cégep de Rimouski	2012
Muckle, Christian	Directeur général, Cégep de Trois-Rivières	2011
Poirier, Sophie	Conseillère d'orientation et aide pédagogique individuelle, Collège Jean-de-Brébeuf	2010
Potvin, Éric	Professeur de génie mécanique, Cégep de Jonquière	2012
Proulx, Véronic	Étudiante de deuxième année, Collège de Rosemont	2010
Simard, Michel	Directeur de la formation continue et des services aux entreprises, Cégep Lionel-Groulx	2012
St-Amour, France	Enseignante en techniques d'éducation spécialisée, Cégep Marie-Victorin	2011

COORDONNATEUR
Moffet, Jean-Denis

* Au 31 mars 2010.

Les membres de la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires*

Nom	Fonction	Mandat se terminant en
Millette, Louise	Présidente de la Commission, membre du Conseil	
Bélanger, Philippe-Edwin	Responsable de programmes, Fonds de recherche sur la nature et les technologies	2011
Blondin, Denyse	Professeure, responsable du programme court de 2e cycle en pédagogique musicale, Faculté des arts, Université du Québec à Montréal	2010
Bolduc, Benoit	Directeur général, Association québécoise de pédagogie collégiale	2012
Charpentier, Tania	Étudiante à la maîtrise, INRS-Institut Armand-Frappier	2010
Delisle, Sylvain	Doyen des études de premier cycle, Université du Québec à Trois-Rivières	2011
Deschênes, Josée	Directrice du soutien à l'enseignement et à la recherche, Université de Sherbrooke, Campus de Longueuil	2012
Duquette, Jean-Sébastien	Étudiant au doctorat en génie nucléaire, École Polytechnique de Montréal	2010
Lavigne, Gilles	Professeur et doyen, Faculté de médecine dentaire, Université de Montréal	2011
Lenoir, Yves	Titulaire, Chaire de recherche du Canada sur l'intervention éducative, Faculté d'éducation, Université de Sherbrooke	2010
Lequin, Lucie	Professeure titulaire, Département d'études françaises, Université Concordia	2012
McClure, Ghyslaine	Professeure agrégée, Département de génie civil, Université McGill	2012
Piché, Christiane	Vice-rectrice à la recherche et à la création, Université Laval	2012
Thériault, Jacques	Chargé de cours, Département des sciences de l'éducation, Université du Québec à Rimouski	2011
Tremblay, Marielle	Professeure titulaire, Département des sciences humaines, Université du Québec à Chicoutimi	2011

COORDONNATRICE
Julien, Mélanie

* Au 31 mars 2010.

Les membres de la Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue*

Nom	Fonction	Mandat se terminant en
Doray, Pierre	Président de la Commission, membre du Conseil	
Allary, Serge	Directeur du Service de soutien à la formation, Université de Sherbrooke	2012
Balloffet, Pierre	Professeur agrégé, HEC Montréal	2011
Bergeron, Manon	Directrice du Réseau des établissements de la formation générale des adultes, Commission scolaire de Montréal	2012
Campeau, Julie	Consultante en éducation des adultes et étudiante à la maîtrise en sciences de l'éducation, travailleur autonome	2012
Charest, Jean	Professeur titulaire, École de relations industrielles, Université de Montréal	2011
Cisneros, Manuel	Consultant en reconnaissance des acquis et immigration	2010
Désilets, Esther	Conseillère syndicale, Service éducation, Fédération des travailleuses et travailleurs du Québec (FTQ)	2010
McGee, Diane	Directrice, Service de la formation continue, Cégep John Abbott	2012
Morin, Denis	Directeur de la formation continue, Collège François-Xavier-Garneau	2010
Nolet, Robert	Directeur adjoint, Commission scolaire de la Capitale	2011
Pageau, Sandra	Cadre-conseil, Emploi-Québec	2012
Perreault, Maryse	Présidente-directrice générale, Fondation pour l'alphabétisation	2012
Poulin, André N.	Directeur du Centre d'éducation des adultes de Beauceville, Sainte-Justine et Saint-Prosper, Commission scolaire Beauce-Etchemin	2011
St-Pierre, Richard	Conseiller pédagogique, Collège François-Xavier-Garneau	2011

COORDONNATRICE
Gobeil, Isabelle

* Au 31 mars 2010.

5.2 Les membres du Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2010*

Nom	Fonction
Robertson, J. Kenneth	Président du Comité, membre du Conseil
Bernatchez, Jean	Professeur, Département des sciences de l'éducation, Université du Québec à Rimouski
Gavrancic, Ana	Membre du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, étudiante au troisième cycle, Université de Sherbrooke
Justras, France	Professeure, Faculté d'éducation, Université de Sherbrooke
Malenfant, Édouard	Membre du Conseil, directeur général, Externat Saint-Jean-Eudes
Ménard, Denis	Directeur (à la retraite), Groupe Développement et Partenariat, Cégep de Saint-Jérôme
Miron, Diane	Membre de la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, consultante, parent
Mitchell, Bonnie	Directrice d'école primaire, Commission scolaire New Frontiers, St. Willibrord et centre d'apprentissage communautaire
Payeur, Christian	Président du conseil d'administration du Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec, directeur général de la Fondation Monique-Fitz-Back
Rouillier, Nicole	Directrice générale, Cégep Marie-Victorin
Turcot Lefort, Nancy	Coordonnatrice des services complémentaires (à la retraite)
Turgeon, Marc	Doyen de la Faculté des sciences de l'éducation, Université du Québec à Montréal
Veillette, Suzanne	Chercheuse, Groupes ÉCOBES, Cégep de Jonquière

COORDONNATRICE
Mainville, Suzanne

* Au 31 mars 2010.

5.3 Les membres du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études*

Nom	Fonction	Mandat se terminant en
Stymest, Judith	Présidente du Comité, directrice, Bourses et service de l'aide financière et de l'accueil des étudiants étrangers, Université McGill	2010
Arsenault, Mylène	Étudiante à l'éducation permanente, Université du Québec à Trois-Rivières	2013
Bujold, Marie-Ève	Étudiante, Programme d'études préuniversitaire, Collège Édouard-Montpetit	2013
El Mrabet, Zakaria	Chargé de cours en mathématiques, Université du Québec à Montréal	2013
Fortin, Doris	Directrice des Services des affaires étudiantes et communautaires, Cégep de Jonquière	2013
Fréchette, Guy	Administrateur de sociétés, Ernst & Young Canada	2013
Gavrancic, Ana	Étudiante au troisième cycle, Université de Sherbrooke, Centre de recherche – Intervention en santé des organisations (CRISO)	2011
Grondin, Pierre	Directeur, Affaires étudiantes et communications, Cégep de Drummondville	2010
Guay, Brigitte	Sous-ministre adjointe, Affaires internationales et canadiennes et à l'Aide financière aux études, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	2014
Marchi, Pascal	Étudiant au premier cycle, Université du Québec à Montréal	2013
Morin, Mathieu	Étudiant, Programme d'études technique, Cégep de Jonquière	2014
Pache-Hébert, Catherine	Étudiante au deuxième cycle, Université de Sherbrooke, Conférence régionale des élus de Longueuil	2010
Richard, Louise-Hélène	Vice-doyenne, Recrutement et communications, secrétaire de faculté, Faculté des arts et des sciences, Université de Montréal	2010
Roussin, Sophie	Analyste, Politiques et réglementation en matière de finances personnelles, Union des consommateurs	2011
Tobin, Stéphan	Directeur de l'aide financière, Services à la vie étudiante, Université du Québec à Montréal	2013
Trudeau, Yves	Adjoint administratif, Centre de formation professionnelle des Patriotes, Commission scolaire des Patriotes	2011

COORDONNATEUR
Vigneau, Paul

* Au 31 mars 2010. À cette date, un poste était vacant.

5.4 Le secrétariat

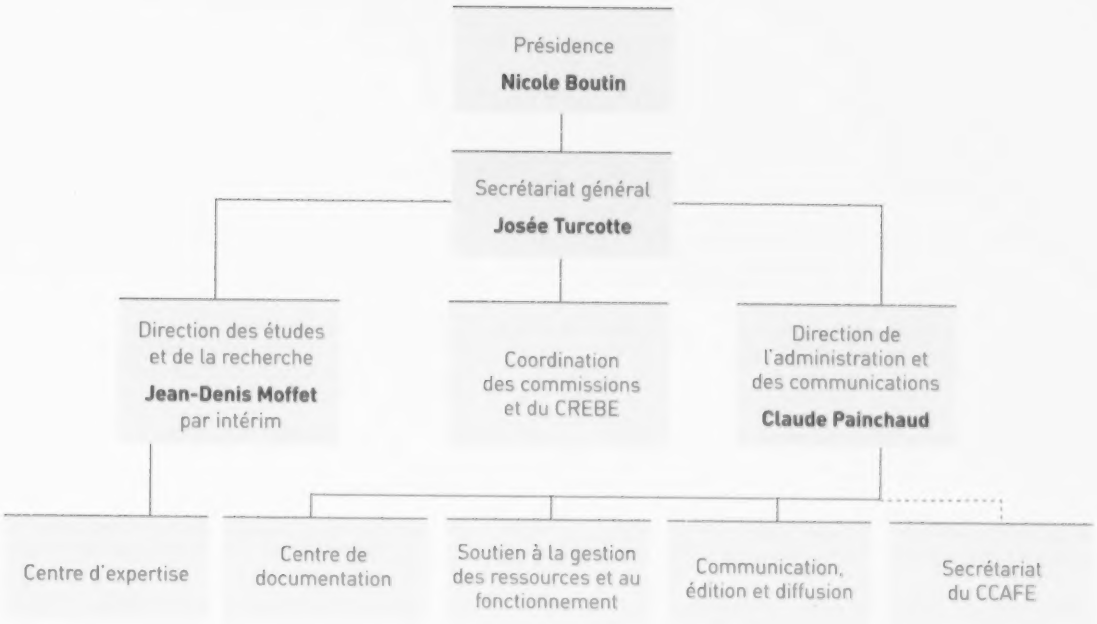

5.5 Les ressources financières

BUDGET ET DÉPENSES (en milliers de dollars)
Exercice se terminant le 31 mars 2010

	Crédits votés	Budget modifié	Dépenses
Rémunération Traitements	2159,2	2231,0	2195,1
Fonctionnement	597,5	525,1	521,0
Amortissement	18,3	18,3	16,7
Total budget de dépenses Total partiel	2775,0	2774,4	2732,8
Immobilisations	20,0	20,0	20,0
TOTAL BUDGET DE DÉPENSES ET D'IMMOBILISATIONS	**2795,0**	**2794,4**	**2752,8**

Annexes

Indicateurs 2009-2010 au regard du Plan stratégique 2007-2011 du Conseil supérieur de l'éducation

ENJEU
La qualité de la formation et la réussite éducative pour tous dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie

Orientation 1
Favoriser le développement éducatif et la qualification de tous en tenant compte des capacités et des besoins des élèves, jeunes et adultes.

AXE : LE SYSTÈME D'ÉDUCATION DANS SON ENSEMBLE

Objectif 1
Proposer une vision de la qualité et de la continuité des services éducatifs dans l'ensemble du territoire québécois, en prenant notamment en compte les finalités de l'éducation, les défis de l'évolution démographique et la diversité des besoins des milieux.

- Rapport 2008-2010 sur l'état et les besoins en éducation : L'éducation pour l'inclusion

Objectif 2
Proposer une vision de l'éducation des adultes et de la formation continue qui tienne compte à la fois des besoins et des capacités des adultes ainsi que des défis de la société québécoise.

- *Avis sur le projet de règlement modifiant le Régime pédagogique de la formation générale des adultes*
- Avis sur la réponse du réseau de l'éducation aux besoins des entreprises et aux besoins de formation continue de leur personnel

AXE : L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Objectif 3
Promouvoir une formation qui favorise le plein développement des élèves, en prenant en compte leurs besoins diversifiés et qui mobilise tous les acteurs de l'école et de la communauté.

- *Avis sur le projet de règlement modifiant le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*
- Avis *Pour soutenir une réflexion sur les devoirs à l'école primaire*

AXE : L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Objectif 4
Promouvoir une formation de base commune et des services éducatifs qui favorisent la réussite des élèves, en prenant en compte leurs besoins diversifiés.

- *Avis sur le projet de règlement modifiant le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*
- Avis *Une école secondaire qui s'adapte aux besoins des jeunes pour soutenir leur réussite*

ENJEU
Le devenir et l'adaptation de l'enseignement supérieur

Orientation 2
Favoriser le développement de l'enseignement supérieur en vue de lui permettre de mieux répondre aux besoins et aux réalités des étudiants en formation initiale et continue et de jouer pleinement son rôle dans l'évolution de la société.

AXE : L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

Objectif 5
Proposer une vision de l'enseignement collégial qui lui permette de mieux répondre aux réalités et aux besoins éducatifs des étudiants, en tenant compte des défis de la société québécoise.

- *Avis sur le projet de règlement modifiant le Règlement sur le régime des études collégiales*
- Avis sur la transition entre le secondaire et le collégial

AXE : L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE UNIVERSITAIRES

Objectif 6
Proposer une vision de l'université qui lui permette de jouer pleinement son rôle en matière de formation, d'avancement des connaissances et de service à la collectivité.

- Avis sur les formations universitaires aux cycles supérieurs.

ENJEU
Le pouvoir d'influence du Conseil

Orientation 3
Soutenir et accroître la capacité d'influence de même que la notoriété du Conseil.

AXE : LA FONCTION DU CONSEIL

Objectif 7
Soutenir la fonction du Conseil de collaborer avec la ministre.

- Recours à des mécanismes de communication diversifiés avec la ministre.
- Soutien de la capacité du Conseil à réaliser son mandat par une gestion prévisionnelle de ses membres et de ceux de ses commissions et de ses comités : suivi continu de la composition des instances du Conseil et consultation des organismes pour l'obtention de candidatures.

Objectif 8
Soutenir la fonction du Conseil d'écoute des acteurs de l'éducation et de la population.

- Mise en commun des priorités en éducation : Assemblée plénière 2009.
- Consultations diverses de différents acteurs dans le cadre de la préparation des avis et des rapports.
- Rencontre avec des personnes intéressées par l'éducation dans la région de la Montérégie.

AXE : LE POUVOIR D'INFLUENCE DU CONSEIL

Objectif 9
Accroître l'appropriation des publications du Conseil par les acteurs de l'éducation, les milieux intéressés et la population.

- Identification des mécanismes les plus efficaces de diffusion des publications du Conseil.
- Exploration des outils et mécanismes disponibles permettant d'accroître la portée et l'influence des publications du Conseil; modernisation du site Internet.
- Harmonisation des pratiques de diffusion des travaux du Conseil au regard des nouveaux encadrements gouvernementaux.

Objectif 10
Améliorer les outils de recherche et d'analyse du Conseil en vue d'articuler une vision globale à moyen et à long terme de l'éducation.

- Poursuite d'une démarche d'exploration des processus de veille en éducation en vue d'enrichir la préparation des avis et des rapports.
- Identification et mise en œuvre des collaborations pertinentes avec des lieux de recherche et de transfert en éducation.

AXE : LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objectif 11
Poursuivre une gestion du personnel qui assure le maintien et le développement de l'expertise du Conseil tout en respectant les objectifs à moyen et à long terme de la modernisation de l'État.

- Embauche et remplacement de personnel.
- Activités de transfert des connaissances, formation et perfectionnement.
- Activités de reconnaissance des réalisations du personnel.
- Mise en œuvre du Plan d'action de développement durable 2009-2013 du Conseil.

Sommaire de la planification stratégique du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (2007-2011)

Mandat du Comité et rapport avec le Conseil supérieur de l'éducation

Le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, un organisme rattaché administrativement au Conseil supérieur de l'éducation, est chargé de conseiller la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur toute question que celle-ci lui soumet relativement :

- aux programmes d'aide financière institués par la Loi sur l'aide financière aux études;
- aux droits de scolarité, aux droits d'admission ou d'inscription aux services d'enseignement et aux autres droits afférents à de tels services;
- aux mesures ou aux politiques pouvant avoir des incidences sur l'accessibilité financière aux études.

Le Comité peut également saisir la ministre de toute question relative à sa compétence.

Enjeu

Améliorer le dispositif d'aide financière aux études en vue de contribuer à l'accessibilité ainsi qu'à la réussite des études professionnelles, collégiales et universitaires.

Orientation

Proposer une vision globale de l'accessibilité financière aux études et recommander à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport diverses mesures susceptibles d'améliorer le dispositif québécois d'aide financière aux études.

Axe d'intervention	Objectif	Indicateurs
Le système d'aide financière aux études dans son ensemble	**Objectif 1** S'appuyer sur une vision globale du système d'aide financière pour proposer des mesures qui cherchent à améliorer l'accessibilité financière à la réussite des projets d'études.	État de situation et document de consultation sur l'accessibilité financière à l'apprentissage tout au long de la vie *Avis d'initiative portant sur l'accessibilité financière à l'apprentissage tout au long de la vie*
La réglementation des droits de scolarité et des autres droits	**Objectif 2** En continu, analyser le débat public sur les droits de scolarité et les autres droits, incluant les frais institutionnels obligatoires, et répondre aux demandes d'avis.	*Avis sur les droits de scolarité supplémentaires des étudiants étrangers inscrits à l'enseignement collégial*
Les programmes d'aide financière aux études	**Objectif 3** En continu, repérer de nouvelles mesures pouvant s'appliquer au Québec et répondre aux demandes d'avis.	*Avis sur l'indexation des programmes d'aide financière aux études 2009-2010* *Avis sur une correction de l'ambiguïté de l'annexe II du Règlement sur l'aide financière aux études relative aux pensions alimentaires*
Les mesures fiscales liées aux études	**Objectif 4** Analyser l'incidence des dépenses fiscales sur l'accès aux études.	Étude exploratoire réalisée à cet effet
L'influence du Comité	**Objectif 5** En continu, mesurer l'intérêt pour les publications du Comité consultatif sur l'aide financière aux études et l'incidence des recommandations.	Compte rendu de l'incidence des recommandations du Comité et de l'intérêt suscité par ses publications dans le Rapport annuel de gestion du Conseil supérieur de l'éducation

Code d'éthique et de déontologie du Conseil supérieur de l'éducation

Objet et champ d'application

1 Conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (L.R.Q., c. M-30, r. 0.1[1]), le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie des membres du Conseil supérieur de l'éducation.

Sont considérés administrateurs publics le ou la titulaire de la présidence et les membres du Conseil nommés par le gouvernement. Le Code d'éthique et de déontologie du Conseil supérieur de l'éducation s'applique également aux membres des commissions et des comités du Conseil.

Principes d'éthique

2 Les membres ainsi nommés sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à la réalisation de la mission de l'État.

3 Les règles de conduite énoncées dans le présent code ne peuvent à elles seules énumérer toutes les actions à privilégier ni décrire toutes les actions à éviter. Il appartient à chaque membre d'exercer ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances, avec diligence et intégrité, dans le respect des lois, en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public.

Règles de déontologie

Discrétion

4 Les membres sont tenus à la discrétion à l'égard des faits ou des renseignements dont ils prennent connaissance dans le cadre de leurs fonctions et sont tenus, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue à ce titre.

Relations avec le public

5 Seuls peuvent agir ou parler au nom du Conseil le ou la titulaire de la présidence et, dans certains cas d'autres membres expressément mandatés. Il est de tradition que les personnes autorisées à parler au nom du Conseil ne commentent pas l'actualité ni les déclarations ministérielles. Ils s'en tiennent à l'explication des positions du Conseil.

Neutralité

6 Les membres doivent, dans l'exercice de leurs fonctions pour le Conseil, agir indépendamment de toute considération politique partisane et indépendamment de tout groupe de pression.

7 Le ou la titulaire de la présidence du Conseil doit, en tant qu'administrateur d'État, faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

Activités politiques

8 Le ou la titulaire de la présidence du Conseil doit, en tant qu'administrateur d'État, informer le secrétaire général du ministère du Conseil exécutif avant de présenter sa candidature à une charge publique élective.

9 Le ou la titulaire de la présidence du Conseil doit, en tant qu'administrateur d'État dont le mandat est à durée déterminée, se démettre de ses fonctions s'il est élu et accepte une charge publique à temps plein.

1. Édicté en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30).

Conflits d'intérêts

10 Les membres doivent éviter de se placer, dans l'exercice de leurs fonctions, dans une situation de conflit réel, potentiel ou apparent, de quelque nature que ce soit, entre leurs intérêts personnels et l'intérêt public.

11 Les membres ne peuvent utiliser à leur profit ou au profit de tiers l'information confidentielle, inédite ou privilégiée obtenue dans l'exercice de leurs fonctions, à moins d'y être expressément autorisés par le Conseil.

12 Pour éviter tout conflit d'intérêts, aucun contrat ni aucune autre forme de contribution financière ne peuvent être accordés par le Conseil dans le but d'obtenir les services de ses membres, à l'exception, dans le cas du titulaire de la présidence, de la rémunération prévue pour l'exercice de ses fonctions.

13 Les membres ne peuvent solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour eux-mêmes ou un tiers.

14 Le ou la titulaire de la présidence du Conseil ne peut, en tant qu'administrateur d'État, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ou une association dont la nature des activités met en conflit ses intérêts personnels et les devoirs de ses fonctions.

15 Tout autre membre qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui du Conseil doit, sous peine de révocation, déclarer par écrit cet intérêt au président ou à la présidente du Conseil et, le cas échéant, s'absenter des réunions au moment où un sujet à l'ordre du jour risque de le placer en situation de conflit d'intérêts.

Exclusivité de service

16 Le ou la titulaire de la présidence du Conseil doit exercer ses fonctions de façon exclusive, sauf si l'autorité qui l'a nommé l'assigne aussi à d'autres fonctions.

17 Le ou la titulaire de la présidence du Conseil, peut, avec le consentement de l'autorité compétente, exercer des fonctions d'enseignement ou des activités didactiques rémunérées.

L'après-mandat

18 Il est interdit aux membres de divulguer, après avoir terminé leur mandat, une information confidentielle obtenue dans l'exercice de leurs fonctions au Conseil ou d'utiliser à leur profit ou pour un tiers de l'information non disponible au public obtenue dans le cadre de ses fonctions.

Mesures d'application

19 En cas de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

20 Le ou la titulaire de la présidence du Conseil est responsable de la mise en œuvre et de l'application du présent code. Il doit s'assurer du respect par tous les membres des principes d'éthique et des règles de déontologie qui y sont énoncés et informer l'autorité compétente des cas de manquement.

21 Les membres visés par une allégation de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code peuvent être relevés provisoirement de leurs fonctions par l'autorité compétente afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente ou dans un cas présumé de faute grave.

22 L'autorité compétente fait part au membre concerné du manquement reproché ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et informe ce dernier qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu sur le sujet.

23 Sur conclusion que le membre du Conseil a contrevenu aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.

24 La sanction imposée est soit la réprimande, soit la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois si le membre en cause est administrateur d'État à temps plein, soit la révocation. Toute sanction imposée doit être écrite et motivée.

N. B. : Le présent document remplace le Code d'éthique et de déontologie révisé à la 558e réunion du Conseil supérieur de l'éducation, le 11 mai 2007.

Formulaire indiquant la connaissance des principes d'éthique et des règles de déontologie

Je déclare avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie du Conseil supérieur de l'éducation.

Nom (en lettres moulées) : _____

Signature : _____

Date : _____

Code d'éthique et de déontologie du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études

Objet et champ d'application

1 Conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (décret 824-98 du 17 juin 1998[1]), le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie des administrateurs publics membres du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études.

2 Sont administrateurs publics les membres du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études nommés par le gouvernement, soit le ou la titulaire de la présidence et les autres membres. Le Code d'éthique et de déontologie s'applique aux membres du Comité.

Principes d'éthique

3 Les membres du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études sont nommés ou désignés pour conseiller le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur toute question relative à l'accessibilité financière aux études et pour s'acquitter des responsabilités attribuées au Comité par la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation (article 23.1). À ce titre, les membres du Comité sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à la réalisation de la mission de l'État.

4 Les règles de conduite énoncées dans le présent code ne peuvent à elles seules énumérer toutes les actions à privilégier ni décrire toutes les actions à éviter. Il appartient à chaque membre d'exercer ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances, avec diligence et intégrité, dans le respect des lois, en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public.

Règles de déontologie

Discrétion

5 Les membres sont tenus à la discrétion à l'égard des faits ou des renseignements dont ils prennent connaissance dans le cadre de leurs fonctions et qui revêtent un caractère confidentiel.

Relations avec le public

6 Seuls peuvent agir ou parler au nom du Comité le ou la titulaire de la présidence et, dans certains cas, d'autres membres expressément mandatés. Il est de tradition que les personnes autorisées à parler au nom du Comité ne commentent pas l'actualité ni les déclarations ministérielles. Ils s'en tiennent à l'explication des positions du Comité.

Neutralité

7 Les membres du Comité doivent, dans l'exercice de leurs fonctions pour le Comité, agir indépendamment de toute considération politique partisane et indépendamment de tout groupe de pression.

8 Le ou la titulaire de la présidence du Comité doit, en tant qu'administrateur d'État, faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

Activités politiques

9 Le ou la titulaire de la présidence du Comité doit, en tant qu'administrateur d'État, informer le secrétaire général du ministère du Conseil exécutif avant de présenter sa candidature à une charge publique élective.

10 Le ou la titulaire de la présidence du Comité doit, en tant qu'administrateur d'État dont le mandat est à durée déterminée, se démettre de ses fonctions s'il est élu et accepte son élection à une charge publique à temps plein.

1. Édicté en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30).

Conflits d'intérêts

11 Les membres du Comité doivent éviter de se placer, dans l'exercice de leurs fonctions, dans une situation de conflit réel, potentiel ou apparent, de quelque nature que ce soit, entre leurs intérêts personnels et l'intérêt public.

12 Les membres du Comité ne peuvent utiliser, à leur profit ou au profit de tiers, l'information confidentielle, inédite ou privilégiée obtenue dans l'exercice de leurs fonctions, à moins d'y être expressément autorisés par le Comité.

13 Pour éviter tout conflit d'intérêts, aucun contrat ni aucune autre forme de contribution financière ne peuvent être accordés par le Comité dans le but d'obtenir les services de ses membres, à l'exception, dans le cas du ou de la titulaire de la présidence, de la rémunération à laquelle il ou elle a droit dans le cadre de ses fonctions.

14 Les membres du Comité ne peuvent solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour eux-mêmes ou un tiers.

15 Le ou la titulaire de la présidence, en tant qu'administrateur d'État, ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ou une association dont la nature des activités met en conflit ses intérêts personnels et les devoirs de ses fonctions.

16 Tout autre membre du Comité qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui du Comité doit, sous peine de révocation, déclarer par écrit cet intérêt au président ou à la présidente du Comité et, le cas échéant, s'absenter des réunions au moment où un sujet à l'ordre du jour risque de le placer en situation de conflit d'intérêts.

Après-mandat

17 Il est interdit aux membres du Comité, après avoir terminé leur mandat, de divulguer une information confidentielle obtenue dans l'exercice de leurs fonctions au Comité ou d'utiliser, à leur profit ou pour un tiers, de l'information non disponible au public obtenue dans le cadre de ses fonctions.

Mesures d'application

18 En cas de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

19 Le ou la titulaire de la présidence du Comité est responsable de la mise en œuvre et de l'application du présent code. Il ou elle doit s'assurer du respect par tous les membres des principes d'éthique et des règles de déontologie qui y sont énoncés et informer l'autorité compétente des cas de manquement.

20 Les membres visés par une allégation de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code peuvent être relevés provisoirement de leurs fonctions par l'autorité compétente pour permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente ou dans un cas présumé de faute grave.

21 L'autorité compétente fait part au membre concerné du manquement reproché ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et informe ce dernier qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu sur le sujet.

22 Suivant la conclusion que le membre du Comité a contrevenu aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.

23 La sanction imposée est soit la réprimande, soit la révocation. Toute sanction imposée doit être écrite et motivée.

N. B. : Le présent document remplace le Code d'éthique et de déontologie adopté à la deuxième réunion du Comité, le 19 avril 2000.

Formulaire indiquant la connaissance des principes d'éthique et des règles de déontologie

Le soussigné déclare avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie des membres du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études.

Nom (en lettres moulées) : _____

Signature : _____
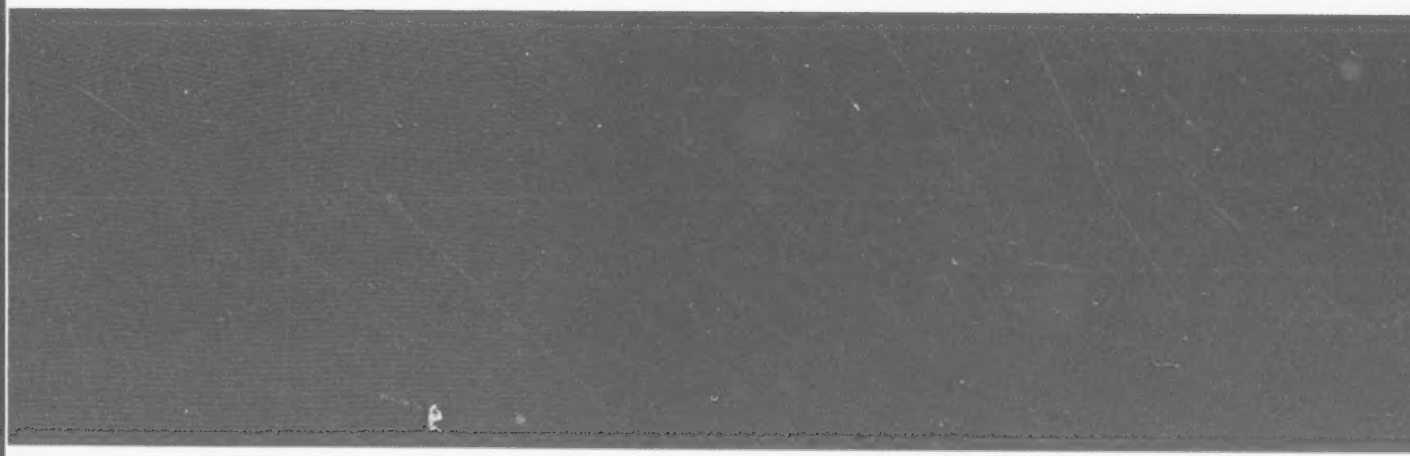
Date : _____